

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

25-DCM-DGS-150

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE 15 DECEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 08 décembre 2025.

OBJET : **PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2024 DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT – Serge VENNET - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Chantal JOVER - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Éric GALIANO – Mylène SORIANO – Chantal ROUZIER - Bernard PEZERY - Armand CABRERA - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND - Denis TENDIL- Martine CABOT

POUVOIRS : Emilie ROY pour Graziella PIRAS - Thomas MICHEL pour Hervé STASSINOS - Patrick ROUAS pour Jean-François PLANES - Marine DESIDERI pour Chantal JOVER - Éric JOFFRE pour Bernard PEZERY - Marina BIANCHI BRONDINO pour Armand CABRERA.

ABSENT : Valérie POZZO DI BORGO

SECRETAIRE de SEANCE : Graziella PIRAS est désignée secrétaire de séance.

=====

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné connaissance au Conseil Municipal, des rapports d'activité des organismes dont la Commune est membre.

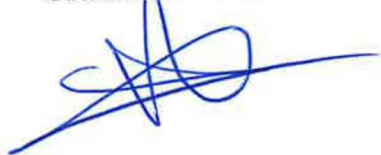
Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

Annexe : rapport d'activité 2024 de l'agence de l'eau.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Graziella PIRAS



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

Rapport d'activité 2024

**SAUVONS !
L'EAU !**

2024, EN CHIFFRES



52 %

C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE MOBILISÉES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2024.



33

PROJETS en faveur de la reconquête de la biodiversité financés par l'agence de l'eau dans le cadre de son appel à projets 2024.



68

PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) ADOPTÉS FIN 2024, dont 61 sur les 70 territoires déficitaires ciblés sur le bassin Rhône-Méditerranée.

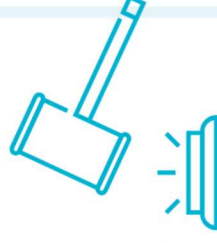


387 km de cours d'eau restaurés depuis 2019

L'objectif de 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024 est largement dépassé. Un résultat encourageant pour répondre aux enjeux de bon état car des rivières redevenues naturelles sont plus en mesure de supporter les impacts du changement climatique.



32 ha de cours d'école désimperméabilisés.



38 SAGE approuvés au total fin 2024 sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse et 3 en cours d'élaboration.



98 %

DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2024.



58 projets solidaires soutenus par l'agence en 2024 pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du Sud, pour 23 pays bénéficiaires.



15 000 abonnés au compte LinkedIn de l'agence

(à fin 2024, soit + 3 000 comparé à 2023).

2024, LES TEMPS FORTS

22 mai

Lancement du plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales

En cohérence avec les ambitions du « Plan eau » présenté par le Président de la République le 30 mars 2023, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, a lancé le 22 mai, à Canet-en-Roussillon, le « Plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales à horizon 2030 ».

Cette feuille de route fait suite à deux années de sécheresse inédite dans les Pyrénées-Orientales, de déficit de pluies, de cours d'eau à sec, de nappes à des niveaux historiquement bas, et de déficit hydrométrique des sols atteignant jusqu'à 90 %. Une situation aux conséquences dramatiques pour l'agriculture, les milieux et pour l'alimentation en eau potable de 60 communes en tension.

Ce plan pour lequel l'agence de l'eau apportera 10 M€ d'aides vise à redonner des perspectives au territoire autour de 5 axes : connaître et planifier la ressource en eau et ses usages, agir sur les besoins en eau et notamment réduire les fuites dans les réseaux, agir sur la disponibilité de la ressource, structurer la gouvernance, la tarification et les financements et répondre aux crises de sécheresse.

L'ambition est de faire des Pyrénées-Orientales un territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique.



Déplacement de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, dans les Pyrénées-Orientales, pour la présentation du plan de résilience pour l'eau à horizon 2030.

Plusieurs projets ont rapidement démarré avec le soutien de l'agence : des projets de REUT à Saint-Cyprien et Argelès, des projets d'optimisation d'infrastructures d'adduction pour sécuriser l'alimentation des réseaux d'irrigation de l'Agly aval et des projets de rénovation des réseaux d'eau potable fuyards à Ille-sur-Têt. En parallèle, plusieurs études d'ampleur ont été lancées notamment sur la sécurisation de l'accès à l'eau du littoral de la région Occitanie qui vise l'acheminement de l'eau du Rhône, les études prospectives Eau'rizon 2070 ou le schéma d'eau brute agricole.

Les équipes de la délégation territoriale de l'agence sont pleinement engagées et mobilisées pour accompagner ce plan pour les Pyrénées-Orientales.

4 octobre

Adoption du 12^e programme 2025-2030 Sauvons l'eau



Après 2 ans de concertation nourris de nombreux échanges qui se sont tenus au sein du conseil d'administration et de sa commission dédiée au programme, des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse, de l'ensemble des parties prenantes acteurs de l'eau lors des réunions des commissions géographiques pour le bassin Rhône-Méditerranée et des Scontris de l'acqua en Corse, le 12^e programme d'intervention a été adopté le 4 octobre par le conseil d'administration de l'agence faisant suite aux votes unanimes des deux comités de bassin.

Ce programme dont la phase de concertation a été saluée à maintes reprises est doté de moyens financiers en augmentation de plus de 25 % par rapport au 11^e programme, moyens qui vont permettre de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage de nos deux bassins en aidant les investissements nécessaires à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et à l'adaptation au changement climatique. En engageant tous les usagers de l'eau vers plus de sobriété, il s'inscrit pleinement dans le « Plan eau » présenté par le Président de la République le 30 mars 2023.



Conférence de presse le 4 octobre suite à l'adoption du 12^e programme d'intervention, en présence de Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence de l'eau, Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Elise Régnier, DREAL AURA adjointe, représentante de Fabienne Buccio, Préfète de bassin Rhône-Méditerranée et présidente du Conseil d'administration de l'agence.

14 décembre

60 bougies pour la 1^{re} loi sur l'eau !

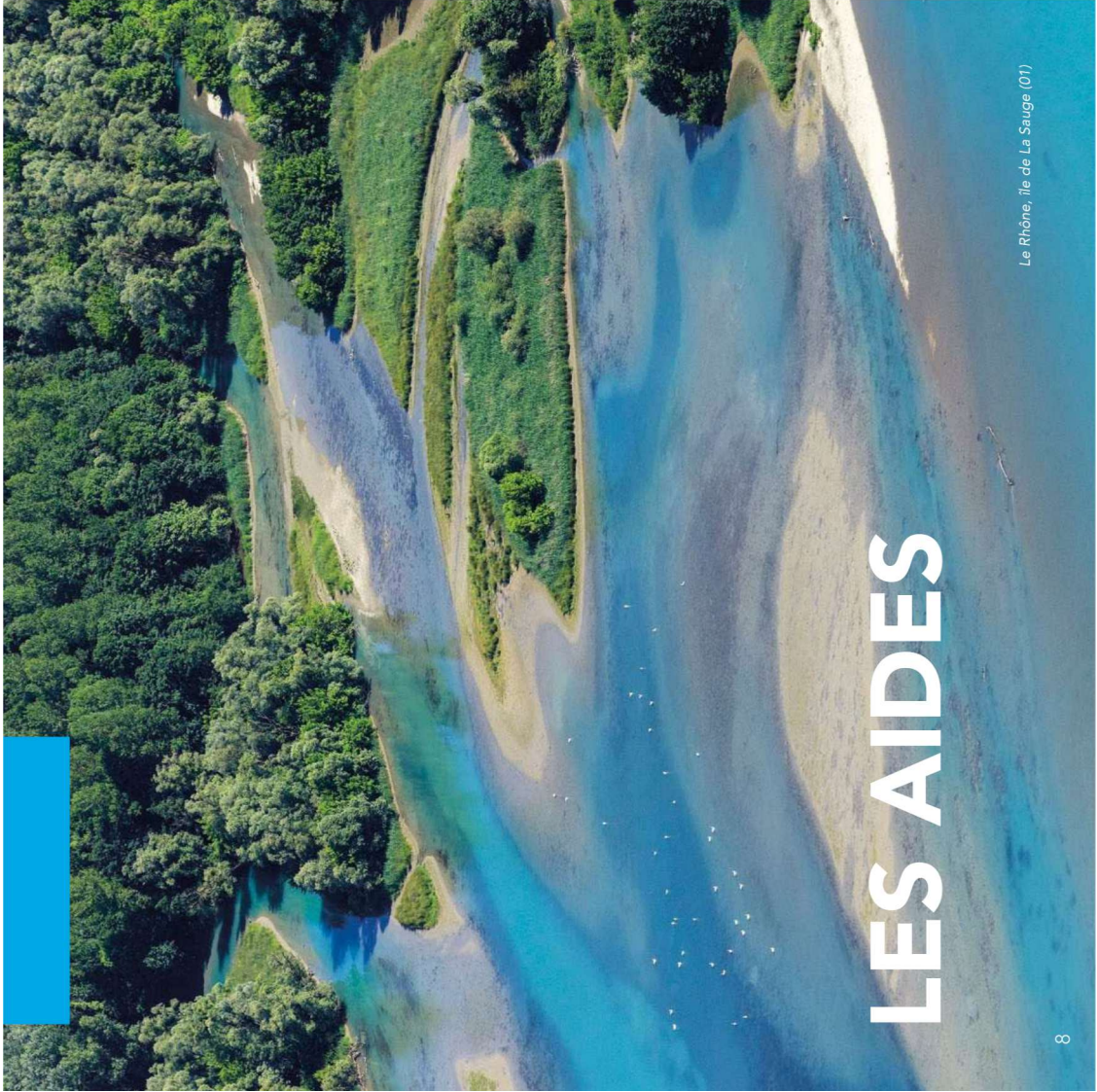


Le 16 décembre 2024 a marqué l'anniversaire des 60 ans de la 1^{re} loi sur l'eau qui a inscrit la gestion de l'eau dans le cadre des grands bassins versants, créé les comités de bassin et les agences de l'eau. Cette date anniversaire a été une occasion de communiquer vers le grand public au fil de l'année autour de plusieurs temps forts, à commencer par un partenariat avec l'Hebdo Le 1, paru à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars, et faisant une large place au décryptage des enjeux de l'eau. Les agences et les comités de bassin ont aussi célébré l'eau grâce à une exposition photographique, un périple visuel à travers les sept bassins hydrographiques métropolitains. Intitulée « L'eau, sources de vie », cette exposition qui invite à découvrir la diversité saisissante de ces paysages a fait l'objet d'un partenariat avec Gares&connexions pour une installation dans plus d'une dizaine de gares sur tout le territoire national, en complément d'expositions dans divers lieux publics, en particulier les grilles de la Préfecture à Lyon (en photo ci-dessus) et celles de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille.

A découvrir ou redécouvrir sur :

www.lesagencesdeleau.fr/60-ans-au-service-de-leau

Enfin le 16 décembre, un concours de haïkus sur le thème « D'amour et d'eau fraîche » a été lancé. Plus de 500 contributions ont été reçues et 60 poèmes ont été retenus.



Le Rhône, île de La Saugue (01)

LES AIDES

En 2024, après deux années marquées par les effets du changement climatique, les territoires sont en mouvement pour s'adapter. **La dynamique pour moins consommer d'eau est en effet repartie à la faveur d'une forte contribution du secteur industriel** qui a massivement répondu à l'appel à projets « sobriété hydrique des acteurs économiques ». **Les collectivités ont aussi été nombreuses à s'engager pour sécuriser leur réseau d'alimentation en eau potable**, soutenues par l'agence via son appel à projets. Le secteur agricole demeure également contributeur de l'objectif de sobriété même si les projets restent encore trop limités face au défi du manque d'eau.

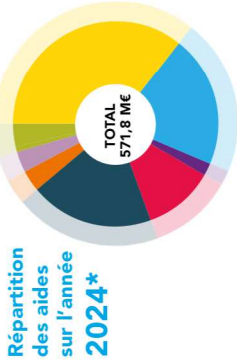
Un autre levier d'adaptation aux évolutions du climat gagne du terrain, celui de la renaturation des milieux aquatiques afin de faire des rivières, et des zones humides connectées, des alliées face au trop peu d'eau ou aux excès en période d'inondation. Depuis 4 ans, la dynamique pour redonner un fonctionnement naturel aux milieux aquatiques progresse, tendance confirmée en 2024, la prise de compétences Gemapi des syndicats intercommunaux favorisant l'émergence de projets intégrés et ambitieux.

Le fort engouement des collectivités pour la ville perméable a lui aussi pris de l'ampleur. C'est un autre levier d'adaptation qui séduit les citoyens désireux de retrouver un peu de nature et de fraîcheur en ville. C'est aussi, pour les collectivités, une solution pour ne plus collecter les eaux de pluie dans les réseaux d'assainissement.

En revanche, sur le volet de l'assainissement, **l'objectif de mise aux normes des stations identifiées comme prioritaires par le SDAGE** reste toujours à la peine en 2024, et n'est atteint que pour moitié en fin de 11^e programme.

2024 a aussi vu la poursuite de la montée en puissance des préoccupations des collectivités pour l'eau potable que ce soit sur le plan de la gestion de la rareté de la ressource que de sa dégradation. Le soutien de l'agence s'est renforcé sur ces deux volets, avec l'appel à projets « sécurisation de l'alimentation en eau potable » et grâce à la révision de son programme pour rendre possible le financement du traitement des PFAS pour la production d'eau potable en cas de non-conformité.

Au global, en 2024, l'agence a accordé 571,8 M€ d'aides (dont 46,6 M€ de primes), ce qui constitue le plus fort montant financier investi sur les 6 années du 11^e programme.



Répartition des aides sur l'année 2024*

203,9 M€

Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie + primes)

118,8 M€

Milieux aquatiques

12,2 M€

Pollutions diffuses - Protection de la ressource en eau

62,8 M€

Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau

110,8 M€ **

Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)

18,9 M€

Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)

18,9 M€

Pollutions industrielles

5,1 M€

Animation et gestion locale

20,3 M€

Fonds vert

* Montant des engagements (subventions et primes) pour les bassins Rives Méditerranéennes, Causse du Larzac, Causse du Quercy, Causse du Val d'Aud et financements des opérateurs de la biodiversité : OFB et parcs nationaux. Incluent 43 M€ au titre du Fonds vert et 12,5 M€ au titre de la rénovation des canalisations d'eau potable.

** N'inclut pas les travaux pour des économies d'eau sur les réseaux d'eau potable sur les territoires déficitaires, intégrés dans l'enjeu « gestion quantitative ».

CHANGEMENT CLIMATIQUE : DES PLANS D'ADAPTATION DES BASSINS AU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION



Large ouverture des aides
de l'agence aux territoires
et aux actions en faveur
de milieux robustes

La stratégie d'adaptation face à la baisse de la disponibilité en eau est de partager l'eau et de rendre les usages plus sobres en déclinant l'objectif fixé par le Plan eau de réduction de 10 % des prélèvements. En réponse, **le 12^e programme ouvre la possibilité d'aides aux actions d'économie d'eau pour tous les acteurs et sur tous les territoires**. Il conserve également un éventail d'aides très incitatif pour appuyer l'élaboration des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), y compris sur des secteurs où l'enjeu de partage de l'eau émerge du fait du changement climatique.

Face à la dégradation des milieux liée au changement climatique, par un réchauffement des eaux et l'aggravation des périodes de basses eaux, le PBACC fixe comme stratégie de garantir le fonctionnement et la diversité des habitats, en préservant les espaces naturels sans attendre qu'ils soient dégradés pour agir. En réponse, **le programme d'intervention renforce l'accompagnement des projets de restauration des milieux**. Pour les opérations les plus ambitieuses dédiées au bon état des cours d'eau, des zones humides ou à la restauration des trames écologiques, l'agence porte son taux d'aide à 80 %, au lieu de 70 % précédemment. Au titre du 12^e programme, elle intervient partout où cela est bénéfique, y compris au-delà des territoires fléchés comme prioritaires au titre des SDAGE. **L'agence élargit également ses aides à la préservation des milieux en bon état**, là où des plans d'actions sont déjà bien établis et dans les réservoirs biologiques. Au total, le budget du 12^e programme prévoit plus de 600 M€ d'aides sur 6 ans en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité.

L'adaptation des territoires au changement climatique est l'un des quatre enjeux transversaux ciblés par le 12^e programme d'intervention de l'agence, adopté le 4 octobre 2024. Pour cette raison, ce nouveau programme élargit le panel des aides possibles sur les actions qui permettent une déclinaison opérationnelle des plans de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée (adopté fin 2023) et de Corse (adopté en 2018). Ainsi, les choix faits par l'agence pour construire le 12^e programme, en concertation avec ses partenaires, ont été dictés pour venir en appui au panier des solutions proposé par les PBACC, avec l'objectif d'agir plus vite, plus fort.

L'infiltration de l'eau dans les sols :
un levier renforcé en milieu rural

Le PBACC Rhône-Méditerranée fournit des axes d'action et un panier de solutions pour réduire la sensibilité des territoires à l'assèchement aggravé des sols. Outre les financements dédiés à la désimperméabilisation et à la déconnexion des eaux pluviales, l'agence a ajouté dans son 12^e programme la possibilité d'**aider des dispositifs d'aménagements paysagers d'infiltration de l'eau dans les sols en milieu rural**.

La mobilisation gagne du terrain

En 2024, les actions qui ont majoritairement contribué à l'adaptation au changement climatique concernent la **restauration des milieux** (32 % des projets), le **rétablissement de l'équilibre quantitatif des bassins** (économies d'eau, substitution, partage de l'eau pour 23 %), la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement** (18 %) et la **désimperméabilisation** pour 14 %.

Chiffres

52 %

des aides attribuées
par l'agence en 2024

contribuent directement à l'adaptation
au changement climatique. L'objectif de
40 % fixé par le 1^{er} programme est donc
largement dépassé. Ceci représente
263 M€ d'aides.

POINT DE VUE



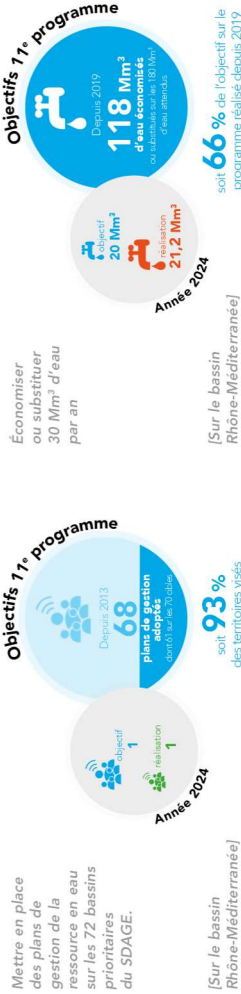
Présidente
du Département
de la Drôme

Marie-Pierre MOUTON

Un dialogue partagé et une vision commune

Les Assises drômoises de l'eau, organisées en 2024 par le Département, la Préfecture et l'agence de l'eau, ont permis de construire une vision commune et partagée pour la ressource en eau et abouti à la création d'une synthèse du dialogue territorial autour de cinq axes : agir sur tous les usages et consommer moins d'eau ; optimiser l'utilisation des ressources ; agir sur la gouvernance, l'appui technique et financier ; partager les connaissances, informer et sensibiliser ; penser ensemble le territoire de demain. Dans la continuité et afin d'intégrer le grand public, nous avons également lancé un concours photo sur le thème de l'eau, ses usages et l'impact du changement climatique. Nous poursuivons par ailleurs nos actions de financement des projets des collectivités dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement et des rivières, de la désimperméabilisation et végétalisation des cours des collages ou encore de la gestion et préservation des zones humides via les Espaces naturels sensibles départementaux et locaux.

REGAIN POUR LES ÉCONOMIES D'EAU



Après l'annonce du Plan eau par le Gouvernement en 2023 fixant un effort de -10 % des prélèvements en eau d'ici 2030, et le lancement par l'agence de l'eau de 3 appels à projets pour encourager la sobriété en eau (AMI Eau et changement climatique, sécurisation de l'alimentation en eau potable et sobriété en eau des acteurs économiques), la dynamique en faveur des économies d'eau est repartie en 2024, alors que l'année 2023 avait été marquée par un coup de frein sur le bassin Rhône-Méditerranée (moins de 6 Mm³ économisés ou substitués). Ainsi en 2024, le niveau d'engagement d'opérations a été comparable aux années de début de programme.

En 2024, tous les usages ont concouru aux efforts de sobriété. Les acteurs industriels se sont particulièrement mobilisés contribuant à près de la moitié des volumes d'eau économisés, soit 8,6 Mm³. Le secteur agricole est redevenu contributeur avec l'appui des projets du plan stratégique national pour l'agriculture (crédits européens du FEADER) même si leur part contributive a été plus réduite. Les collectivités, actives pour gérer les infrastructures pour l'eau potable, représentent quant à elles la part la plus importante des aides accordées par l'agence pour rétablir les déséquilibres en eau (68 %). Elles ont été nombreuses à répondre à l'appel à projets pour



La dynamique d'économie d'eau a repris en 2024 à la faveur de l'engagement des aides aux économies d'eau agricoles, en berne en 2023, même si la contribution à l'objectif reste réduite encore cette année.

PTGE : tirer les bilans et lancer les PTGE de 2^e génération

Sur un total de 72 territoires prioritaires visés sur le bassin Rhône-Méditerranée 70 PTGE étaient ciblés. À fin 2024, 68 PTGE sont adoptés sur le bassin, dont 61 sur les 70 ciblés. Le travail d'appui aux bilans-évaluations se poursuit avec les porteurs de projets, l'agence, les DREAL et les DDT. Et une trentaine de démarches prospectives intégrant les enjeux du changement climatique sont en cours.

Sobriété en eau des acteurs économiques : les industriels ont répondu à l'appel

En complément des aides apportées sur les territoires déficitaires du SDAGE, un appel à projets sobriété en eau des acteurs économiques a été lancé le 3 juillet 2023 afin de répondre aux exigences fixées par le Plan eau en accompagnant les industriels situés sur des territoires non déficitaires. Fin avril 2025, 63 opérations ambitieuses ont fait l'objet d'une décision d'aide, ce qui représente 10,75 M³ d'aides pour un volume économisé estimé à 4,6 Mm³. Le succès de cet appel à projets témoigne de l'intérêt des industriels et de leur volonté à s'adapter au changement climatique.



POINT DE VUE



Président de l'Epagne Haut-Doubs Haute-Loue

Philippe ALPY À l'horizon 2050, des disparités entre les territoires

Avec le soutien de l'agence de l'eau, nous avons lancé en 2024 une étude prospective sur le changement climatique et ses effets à l'horizon 2050 sur les ressources en eau de notre territoire. Basées sur différentes projections existantes, en particulier celles du Giec, les données récoltées, comme la pluviométrie, la température, l'évapotranspiration des sols, nous permettent d'anticiper l'évolution attendue et de proposer une stratégie d'adaptation destinée à réduire les vulnérabilités. Cette enquête prospective montre une disparité entre territoires. Si la Loue semble plus résiliente, le Doubs serait plus impacté par le changement climatique. La rivière enregistrerait une baisse de l'ordre de 10 à 45 % des débits d'étiage, impactant le tourisme. Ce travail représente une ressource nécessaire à l'élaboration d'un nouveau Plan territorial de gestion de la ressource en eau (PTGE), dont le programme d'actions sera défini en 2025, et du futur Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

Chiffres

18 Mm³/an
gagnés par économies d'eau

3,2 Mm³/an
de volumes d'eau gagnés par substitution sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit un total de **21,2 Mm³/an**

41 %

des volumes gagnés proviennent du secteur industriel qui représente la majorité des contributions à l'objectif, à peu près autant que les collectivités (40 %), une année atypique.

792 000 m³
économisés sur le bassin de Corse soit le double de l'objectif annuel, en grande majorité par des travaux sur les réseaux d'eau potable.

RENATURATION DES RIVIÈRES : DYNAMIQUE MAINTENUE



Depuis les 4 dernières années, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées ne fléchit pas. La prise de la compétence Gemapi par les syndicats intercommunaux est désormais globalement en ordre de marche sur les territoires, ce qui constitue un terreau favorable à l'émergence de projets sur le long terme. Les événements climatiques, forts assés ou au contraire inondations violentes, imposent de maintenir le cap pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières. Des milieux en bonne santé constitue en effet un levier fondamental d'adaptation au changement climatique. Pour autant, la contrainte foncière reste encore bien souvent un frein.



Pour les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 1 007 ha de zones humides ont été préservés ou restaurés en 2024 soit 97 % de l'objectif annuel. Les acquisitions représentent 484 ha et la restauration des zones humides 523 ha. Le partenariat avec le conservatoire du littoral, les conservatoires d'espaces naturels et les fédérations des chasseurs à l'échelle régionale reste un levier important pour faire émerger les projets.

Élargissement des MAEC sur les zones humides

Le conseil d'administration de l'agence a décidé fin 2023 de renforcer son appui au monde agricole pour répondre aux enjeux prioritaires du SDAGE. Cela s'est traduit en 2024 par un soutien aux mesures agroécologiques et climatiques (MAEC) en zones humides avec une enveloppe de 31,5 M€. L'agence a ainsi co-financé jusqu'à 70 % les MAEC permettant de répondre à l'enjeu de restauration et de préservation des zones humides, appelant ainsi 30 % de FEADER ou de crédits d'autres financeurs comme l'État.



Jean-Christian REY

Président de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Réparer les erreurs du passé

À l'automne 2024 et début 2025, nous avons inauguré deux réalisations marquantes pour notre territoire : la restauration du cours d'eau du Nizon sur une portion de 2 kilomètres au cœur du village de Lirac et la passe à poissons de Chusclan, sur la Cèze. Modifié pour les besoins de l'activité humaine, le lit du Nizon s'était beaucoup artificialisé, notamment en raison de la présence d'enrochements et de merlons accélérant la vitesse de l'eau et aggravant le phénomène d'érosion des berges. Nous avons souhaité lui redonner sa naturalité, avec des effets très positifs sur le retour de la faune et de la flore, ainsi qu'en matière de protection contre les inondations. Quant à la construction de la passe à poissons sur la Cèze, couplée à l'abaissement d'un seuil de 2,30 mètres, elle va permettre à trois espèces importantes de notre région - l'anguille européenne, la lamproie marine et l'alose feinte du Rhône - de se reproduire sans être bloquées. Respectivement d'un montant de 870 000 euros et de 886 000 euros, ces deux projets ont bénéficié de subventions importantes de l'agence de l'eau, sans lesquelles nous n'aurions pas pu les mener à bien.

Chiffres

118,8 M€

d'aides pour des opérations de restauration des milieux dont 43 M€ pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 14,5 M€ pour le rétablissement de la continuité écologique, 6,7 M€ pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2024 »), 9,8 M€ pour la restauration et la préservation des zones humides, 11,4 M€ pour l'animation territoriale pour émergence des projets et 31,5 M€ pour soutenir les mesures agroécologiques et climatiques (MAEC) en faveur des zones humides.

62,6 km de cours d'eau restaurés, l'objectif de 51,5 km fixé pour 2024 pour le bassin Rhône-Méditerranée est dépassé.

86 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables sur le bassin Rhône-Méditerranée dans des secteurs prioritaires ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou encore prévus au programme de mesures du SDAGE.

1 007 ha

de zones humides préservées ou restaurées dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

2024, ANNÉE RECORD DU 11^E PROGRAMME POUR LA BIODIVERSITÉ

Chaque année du 11^e programme, l'agence a lancé un appel à projets « Eau et biodiversité » visant la reconquête de la biodiversité par la restauration de la trame turquoise. En 2024, l'agence a accordé 7,9 M€ d'aides pour cette nouvelle édition. Parmi les projets, la restauration de mares sur le bassin versant de la Vouge porté par le syndicat du bassin versant de la Vouge (21) permettra de rétablir le bon fonctionnement de sites de migration et de reproduction pour les amphibiens, notamment la rainette verte, le sonneur à ventre jaune et les tritons crêtés et ponctuels ; l'amélioration de la trame turquoise sur le territoire de l'intercommunalité de Bièvre Est (73) reconnectera des réservoirs de biodiversité (zones humides de petite taille) ; une étude du Département de l'Hérault (34) porte sur la reconquête de la continuité écologique en lien avec les ouvrages et infrastructures sur l'Aude et le Vidourle en faveur des espèces de la trame turquoise (amphibiens, loutres, cistudes, chiroptères...).

Au total, cet appel à projets verra la création de 122 km de haies, 259 mares et 2 crapauducs.

Au 11^e programme, l'aide apportée en faveur de la biodiversité totalise 34,9 M€ pour 241 projets soutenus. Avec le 12^e programme, la politique de l'agence en faveur du retour de la biodiversité monte en puissance avec l'intégration de financement en fonctionnement classique et l'ouverture des aides à l'animation territoriale et aux têtes de réseau. L'agence confirme ainsi son action d'ancrage comme acteur majeur de la biodiversité auprès des acteurs régionaux et nationaux.

19 « Marathons de la biodiversité »

Lancée par l'agence pour promouvoir la création par les collectivités d'infrastructures agro-écologiques constituées d'un réseau de 42 km de haies et de 42 mares, la marque « Marathon de la biodiversité » compagne la mise en œuvre de projets lancés, fin 2024, 19 marathons lancés ou terminés, ce qui représente près de 390 km de haies et 390 mares créées.



Vice-président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée CCDSV en charge de la Gemapi et de l'agriculture

David POMMIER

Top départ pour le Marathon de la biodiversité

Lauréats de l'appel à projets du Marathon de la biodiversité de l'agence de l'eau, nous nous sommes lancés fin 2024 dans cette démarche visant à inciter les habitants et les agriculteurs à planter 21 kilomètres de haies et à créer 35 mares d'ici début 2027 sur des parcelles privées et publiques situées sur 17 communes. Insérées dans notre Plan climat air énergie territorial, ces créations ou restaurations contribueront à lutter contre les effets du réchauffement climatique, à épurer des eaux et à limiter l'érosion des sols tout en favorisant la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, mais également de la biodiversité terrestre. Forts d'une concertation importante réalisée avec les acteurs locaux et les propriétaires fonciers, ainsi que la réalisation d'une étude biodiversité afin d'identifier les espèces animales cibles et les secteurs d'intervention prioritaires, nous avons fédéré et construit un programme de travaux ambitieux. La CCDSV prend en charge la conception et la réalisation des travaux à hauteur de 96 % grâce à une aide financière de l'agence de l'eau et du Département de l'Ain.

LA PARTICIPATION CITOYENNE : PUISSANT MOTEUR POUR L'ANCRAGE DES PROJETS

Avec le changement climatique, la demande sociale d'agir au plus vite est en augmentation constante. Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à concevoir les projets avec le grand public.



Visite de terrain dans le cadre du projet « Économisons l'eau » porté en 2022 par le Parc Naturel Régional du Lubéron

61 projets financés depuis 2020

Grâce aux 4 éditions de l'appel à projets « Eau et participation citoyenne » du 11^e programme, l'agence a financé 61 projets pour un montant total de près de 4 M€.

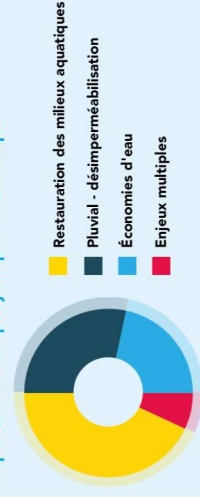
Les opérations sont variées et leur ambition a augmenté au fil des éditions de l'appel à projets. Ces démarches sont avant tout axées sur des expérimentations et des actions concrètes avec le grand public autour de 4 enjeux majeurs : la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, la lutte contre les pollutions, la récupération des eaux de pluie et leur infiltration dans les sols, la restauration des cours d'eau.

Fort du succès de ces 4 éditions de l'appel à projets, l'agence a intégré le financement des démarches participatives dans son 12^e programme.



Campagne d'affichage conçue dans le cadre du projet « Économisons l'eau en Provence Verte » portée par le Syndicat de l'Agenès.

Appel à projets 2024 Répartition des projets par thématique



L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE

Le 11^e programme d'intervention 2019-2024 identifie la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une de ses priorités, et met en place une politique volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont les herbiers de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et pour poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2024, le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin est en augmentation de 20 % par rapport à l'année 2023 (+16,9 M€). L'année se caractérise par une augmentation des aides consacrées à la réduction de la pollution pluviale (+13,8 M€) et par celles concernant les actions de préservation et de restauration des milieux littoraux (+3,2 M€).



L'opération Bioduimed basée sur l'utilisation innovante de l'ADN environnemental pour établir une cartographie à fine échelle de la biodiversité marine en zone côtière s'est poursuivie en 2024 par une campagne d'échantillonnage complémentaire sur le littoral occitan, afin de mieux prendre en compte la variabilité interannuelle.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'année 2024 a été marquée par le financement de nombreuses actions de réduction des pollutions toxiques liées aux activités de réparation navale et de carénage des bateaux de plaisance notamment dans le département des Bouches-du-Rhône à Marseille pour le port de la Pointe rouge et sur le chantier Naval de la Ciotat où deux sites ont été équipés d'unités de traitement poussé des micropolluants (plateforme MB 92 et site Monaco Marine). Au total, 11 opérations ont été aidées, représentant un investissement de 4,7 M€.

Les agglomérations sur le littoral ont poursuivi leurs efforts d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement pour réduire leur débordement par temps de pluie, plus de 60 opérations ont été aidées représentant un investissement de 20 M€. Les systèmes les plus concernés ont été ceux de Nice, Cannes-sur-Mer, Carros, Saint-Laurent-du-Var, Fréjus, Saint-Raphaël, la Ciotat et Marseille.

Dans le domaine de la restauration écologique, l'agence a soutenu en 2024 le Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) Cap Azur qui comprend les côtes littorales des communes d'Agglomération de Sophia Antipolis et de Cannes Pays de Lérins ainsi que l'accompagnement de 2 ports dans leur volonté de s'équiper d'habitats artificiels portuaires pour restaurer la fonction nurserie des petits fonds côtiers dégradés par les aménagements côtiers (Cavalaire-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule). Elle a également financé un projet de restauration de l'herbier de Posidonie par transplantation sur Cannes entre les îles de Lérins. L'objectif est de restaurer 3 000 m² d'herbiers, à raison de 1 000 m² par an, jusqu'en 2026. Il s'agit du plus grand projet de ce type en France.

Herbiers de Posidonie : les signes de reprise se confirment



La diminution de la pression de mouillage sur les herbiers de Posidonie s'est poursuivie en 2024. Depuis le renforcement de la réglementation, la baisse des mouillages sur l'herbier est de 81 % ce qui est remarquable. En 2024, le nombre d'infractions constatées par les services de l'état a baissé de 15 %. Cela a entraîné tout de même 150 procès-verbaux, contre 115 en 2023. Le tribunal maritime de Marseille a condamné deux capitaines de navire à réparer le préjudice écologique lié à la destruction de l'herbier de Posidonie par les ancres de navires dont ils avaient la responsabilité. C'est la première fois qu'un tribunal maritime condamne à réparer les dégâts écologiques en milieu marin. En parallèle, les opérations de restauration écologique se poursuivent avec plus de 1 500 m² de nouvelle transplantation. La maîtrise des pressions ainsi que les opérations de restauration écologique portent leur fruit. Grâce aux données cartographiques récentes, la surface de Posidonie en cours de progression est évaluée à 276 ha. Les conditions de vie des herbiers de Posidonie n'ont jamais été aussi favorables.

Chiffres

101,4 M€

d'aides ont été accordés en 2024 par l'agence pour protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution : 65,1 M€, dont 30,4 M€ pour réduire les pollutions pluviales, 27,2 M€ pour la préservation et la restauration des milieux littoraux et 1,2 M€ pour des actions de préservation des habitats côtiers, 2,1 M€ pour la connaissance et 1,5 M€ pour la surveillance de la qualité des eaux côtières.

POINT DE VUE



Maire du Lavandou

GIL BERNARDI

Une Zmel pour protéger l'herbier de Posidonie

La Zone de mouillage et d'équipements légers (Zmel) de Cavalière couvre l'ensemble de la baie, sur 86 hectares, de la pointe du Layet au Cap Nègre. Identifiée comme prioritaire dans la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages, elle comprend 71 bouées d'ancrage, majoritairement pour des navires de passage jusqu'à 40 mètres, et se complète d'une zone de mouillage libre sur fonds sableux pour les bateaux de moins de 16 mètres. Près de 130 espèces ont été recensées dans la baie de Cavalière, ainsi qu'un remarquable herbier de Posidonie au-delà de 80 mètres du rivage et un récif barrière très rare et véritablement superbe. Afin d'éviter toute dégradation des fonds marins, nous avons interdit l'ancrage des bateaux partout en dehors de cette Zmel, que nous avons aussi voulue gratuite et sans réservation la journée. Financés en partie par l'agence de l'eau, les travaux ont été réalisés à l'automne 2024, pour une ouverture effective de la Zmel en mai 2025.

L'ENJEU « EAU POTABLE » EN 1^E LIGNE



À la suite des épisodes de sécheresse en 2022 et 2023, la sécurisation de l'alimentation en eau potable est devenue une préoccupation majeure sur de nombreux territoires, notamment ceux qui ont été fortement impactés par des ruptures ou des difficultés d'approvisionnement. Pour accompagner les collectivités, l'agence a réagi rapidement en ouvrant un appel à projets en 2 phases 2023 et 2024. Au total, **sur 2 ans, l'agence a accordé 86,7 M€ d'aides aux collectivités en difficulté pour sécuriser l'alimentation en eau potable** (lire l'encadré).

Mieux traiter les micropolluants

Outre la rareté des ressources, leur dégradation par des polluants émergents fait l'objet de nouvelles exigences pour les collectivités. Cela concerne les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés (PFAS) qui devront être intégrés dans les analyses sanitaires de l'eau de consommation d'ici 2026. Une exigence qui s'est appliquée dès le 1^{er} janvier 2023 pour les points où la présence de PFAS a déjà été identifiée par l'administration.

En juin 2024, l'agence s'est engagée à soutenir financièrement le traitement des PFAS auprès des services publics d'eau potable identifiés comme non conformes par les services de l'État. Cette mobilisation est complémentaire au financement de l'agence auprès des industriels réduisant à la source les pollutions par les PFAS et auprès des collectivités pour la mise en place d'un traitement plus poussé dans les stations d'épuration urbaines.

Près de 365 000 euros d'aides ont déjà été versées en 2024 pour le traitement des PFAS pour la production d'eau potable. Cet engagement de l'agence de l'eau est confirmé dans son 12^e programme d'intervention 2025-2030 avec un taux d'aide de 50 %.



Franc succès de l'appel à projets pour sécuriser l'eau potable

À la suite des tensions pour l'alimentation en eau potable de l'été 2022 et aux annonces du Plan eau en mars 2023, l'agence avait rapidement apporté son soutien pour aider les collectivités impactées par des ruptures ou des difficultés d'approvisionnement en eau potable, en lançant un appel à projets doté d'une enveloppe initiale de 51,5 M€ pour 2 ans (41,5 M€ pour la 1^{re} phase 2023 et 10 M€ pour la 2^e phase 2024). Dès 2023, les collectivités ont répondu massivement. 90 projets ont ainsi été financés. Grâce au renforcement des moyens des agences pour la mise en œuvre du Plan eau par augmentation de leur plafond de dépenses, la 2^e session de 2024 a bénéficié d'une hausse d'enveloppe de 35 M€ supplémentaires, soit au total une enveloppe d'aides de 45 M€. 111 dossiers d'aides ont été retenus en faveur des collectivités les plus touchées par la sécheresse et proposant une solution durable aux difficultés rencontrées.

Chiffres

110,8 M€

d'aides aux investissements pour l'eau potable

attribués aux collectivités dont 60,4 M€ pour la sécurisation de l'eau potable (appel à projets 2023) et la gestion durable des services et 50,4 M€ pour les travaux eau potable au titre du rattrapage structurel des zones de revitalisation rurale (ZRR). En complément, **25,5 M€ d'aides** ont été attribués pour des économies d'eau potable sur les territoires déficitaires.



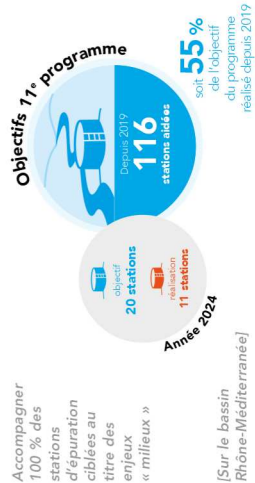
Prefet de l'Hérault

Francois-Xavier LAUCH

Le Plan Pure, un accélérateur d'actions

Signé en mars 2024, le Plan d'urgence pour la ressource en eau potable (Pure) de l'Hérault fait suite à trois années de sécheresse particulièrement forte, en 2022, 2023 et début 2024, qui ont entraîné des tensions et ruptures d'alimentation. Pour la première fois, des portages d'eau potable durant l'hiver ont été nécessaires afin d'approvisionner certaines communes. Avec le Département et l'agence de l'eau, nous avons donc décidé de mutualiser nos forces, à la fois pour poser les différentes modalités de ce plan, mais surtout pour le présenter à tous les élus de l'Hérault afin qu'ils prennent conscience de l'urgence de la situation. Dans notre territoire durement frappé par le changement climatique, le chermage n'est pas une solution envisageable sur le long terme. Il est dès lors capital d'informer les élus sur les ressources à leur disposition et les aides possibles, tant en matière d'ingénierie que de financement. Cette démarche de sensibilisation a fonctionné. Nous constatons, cette année, un doublement des crédits requis auprès de l'agence de l'eau. En parallèle, j'ai aussi mobilisé l'Agence régionale de santé afin qu'elle aplanisse les problèmes. Aujourd'hui, tous les maires savent comment agir et vers qui se tourner. L'alliance État-Département-agence de l'eau a permis d'aller plus vite et plus fort.

ASSAINISSEMENT : DE NOUVEAUX CAPS EN LIGNE DE MIRE



La poursuite des efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique reste une priorité pour maintenir l'objectif du bon état des eaux. En 25 ans, sur le bassin Rhône-Méditerranée, le taux d'épuration de l'eau est passé de 67 % à 95 %. Pour autant, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts et transformer leur stratégie pour l'épuration des eaux usées. Car en matière d'assainissement, l'accélération du changement climatique et la crise énergétique s'ajoutent aujourd'hui aux enjeux de croissance démographique et d'urbanisation grandissante. Les risques de sécheresse plus longue et plus intense imposent en effet une performance accrue des stations car la capacité épuratoire des milieux naturels peut fortement diminuer lorsque les cours d'eau s'assèchent en période d'étiage.

A cela s'ajoute l'arrivée de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) transposable en droit français au plus tard à mi-année 2027. Elle imposera la mise en place d'un traitement quaternaire pour abattre les micropolluants sur toutes les stations de traitement des eaux usées d'une capacité supérieure à 150 000 équivalents habitants avec une échéance finale en 2045.

L'agence anticipe sur ces nouvelles exigences et accompagne depuis 2022 les projets sur les enjeux émergents des systèmes d'assainissement (traitement des micropolluants en STEU), une ambition confortée dans le cadre de son 12^e programme.



Stations points noirs : des mises aux normes au compte-goutte

En 2024, l'agence a aidé 11 stations prioritaires au titre des enjeux « milieux » sur le bassin Rhône-Méditerranée, identifiées dès le SDAGE 2016-2021. L'objectif de l'année n'est donc pas atteint. Pour autant, elle a aussi accompagné la mise aux normes de 20 nouvelles stations points noirs au titre du SDAGE 2022-2027, ce qui n'est pas négligeable.

Primes pour épuration : dernière année avant la mise en œuvre de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

En 2024, 46,6 M€ de primes ont été versés aux maîtres d'ouvrage de près de 2 000 systèmes d'assainissement de plus de 200 équivalents-habitants. Il s'agissait de la dernière campagne de déclaration des demandes de prime pour épuration, fondée sur les données d'activité de l'année 2023. L'année 2024 a également marqué la fin du versement de ces primes, à la clôture du 11^e programme de l'agence de l'eau. À compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances instaure une redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif. Celle-ci est modulée en fonction de l'efficacité de la dépollution urbaine, sur la base d'indicateurs auparavant utilisés pour le calcul des anciennes primes pour performance épuratoire. Ce nouveau dispositif valorise la bonne gestion des maîtres d'ouvrage, qui peuvent bénéficier jusqu'à 70 % de réduction sur leur redevance, selon les performances de leurs systèmes d'assainissement collectif.

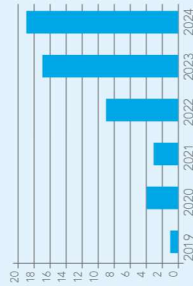
Chiffres

157,3 M€ d'aides aux investissements* attribuées aux collectivités pour l'assainissement en 2024 dont 34,6 M€ pour les stations de traitement des eaux usées, 44,1 M€ pour les travaux sur les réseaux d'assainissement et les projets de gestion durable des services, 75,7 M€ pour réduire les pollutions par temps de pluie et 2,8 M€ pour l'assistance technique.

* Hors prime de performance épuratoire et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

REUT : décollage des projets

Les stations de traitement des eaux usées sont dotées d'un potentiel encore insuffisamment exploité de récupération d'eau, d'énergie et de matières premières telles l'azote et le phosphore. Elles permettent aussi de réutiliser les eaux usées traitées pour des usages réglementés. En 2024, les démarches en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées ont été plus nombreuses avec une quinzaine de nouvelles études financées et 4 installations en taille réelle. Entre 2019 et 2024, l'agence a financé 71 opérations, dont 41 études et 30 opérations de travaux.



Pierre GONZALVEZ Une réutilisation astucieuse des eaux usées

Face à la persistance des périodes de sécheresse et la hausse des coûts énergétiques, nous souhaitons réutiliser les eaux usées et développer les énergies renouvelables afin d'améliorer la résilience du territoire face au changement climatique. Lauréat en 2024 de l'AMI Eau et Climat de l'agence de l'eau, notre projet Écolo-Step prévoit l'optimisation de la station d'épuration de L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le but de réutiliser dès la fin 2025 une partie des eaux usées traitées pour des usages non liés à l'eau potable. Il comprend aussi la récupération d'énergie à partir des rejets de notre Step et de celle de l'industriel Rousselot pour alimenter un futur réseau de chaleur. Une station photovoltaïque sera aménagée et alimentera l'équipement avec un taux d'autoproduction de plus de 23 %. Nous programmons enfin la création d'une zone végétalisée afin de favoriser la biodiversité et participer au piégeage du CO2. Notre projet d'un coût total de 1,8 million d'euros est pris en charge à 70 % par l'agence de l'eau.

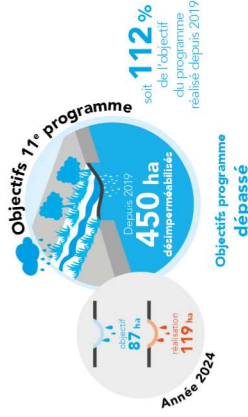


Président de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

POINT DE VUE

LA VILLE PERMÉABLE SE DÉMOCRATISE

Accompagner la
désimperméabilisation
de 400 ha



[Sur le bassin
Rhône-Méditerranée]

Noues végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés... les techniques de gestion à la source des eaux pluviales permettent d'infiltrer les eaux de pluie plutôt que de les rejeter au réseau d'assainissement limitant ainsi les risques de débordements des déversoirs d'orage et de pollution des rivières par temps de pluie. Cela contribue à la recharge des nappes et, pour les aménagements végétalisés, à lutter aussi contre les îlots de chaleur urbains. Ces solutions multi-bénéfices sont de plus en plus adoptées par les collectivités, notamment les agglomérations, ce qui a conduit l'agence à dépasser ses objectifs sur cet enjeu pour le 11^e programme.

En 2024, l'agence a accordé **75,7 M€ d'aides pour réduire les pollutions par temps de pluie** dont 39,7 M€ pour des opérations de désimperméabilisation. Ces chantiers ont permis de déconnecter 119 ha des réseaux, dont 32 ha de cours d'école.

Fonds vert : l'agence, gestionnaires des crédits pour la renaturation des villes et villages

L'agence, en tant qu'opérateur du Fonds vert pour la renaturation des villes et des villages a assuré en 2024 l'instruction de 5,9 M€ d'aides visant à la reconfiguration des espaces urbains face au changement climatique.

RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : une dynamique de contractualisation conforme aux objectifs

Contractualiser avec au
moins 75 % des EPCI
en zones de revitalisation
rurale (ZRR)



[Sur les bassins
Rhône-Méditerranée
et de Corse]

La solidarité entre les territoires est un axe majeur de la politique d'intervention de l'agence dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Afin de répondre à l'accroissement des besoins d'investissements, pour les collectivités situées en zones de revitalisation rurale (ZRR), l'agence a augmenté ses aides en 2024. En conséquence, l'enveloppe globale d'aides du 11^e programme pour les territoires ruraux, de 340 M€, a été réhaussée à hauteur de 400 M€. Elle a été consommée à 100 %, grâce notamment aux contrats engagés entre l'agence et les EPCI ayant permis d'établir une vision stratégique et pluriannuelle de l'investissement.

Chiffres

73 M€

d'aides ont été attribués en 2024 en zones de revitalisation rurale, dont 58 % dans le domaine de l'eau potable et 42 % dans le domaine de l'assainissement.

POINT DE VUE

Coraline SAURAT

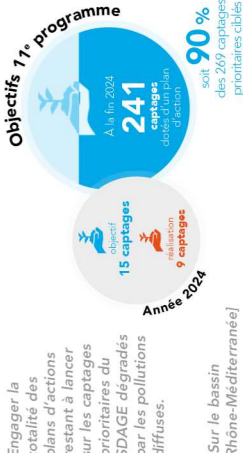
Présidente
de la Communauté
de commune de
La Matheysine



17 opérations engagées de mise en conformité et de sécurisation

En 2022, nous nous sommes engagés aux côtés des 22 communes de notre territoire classées en zone de revitalisation rurale pour mettre en place des actions de rattrapage structurel en matière d'eau et d'assainissement. Nous en avons défini 23 pour 4,38 millions d'euros d'investissements, aidés à hauteur de 2,3 millions d'euros par l'agence de l'eau et 940 000 euros par le Département de l'Isère. Sur la période 2022-2024, 17 opérations ont été engagées, principalement des travaux de protection de captage, de renouvellement des réseaux et de construction de stations d'épuration. Six projets ont donc été abandonnés, par manque de moyens des six communes concernées, qui ne sont pas en mesure de payer les 20 % du reste à charge du budget. Sans transfert de leurs compétences Eau et assainissement à notre Communauté de communes, ces villages classés depuis 2025 en Zone France rurales revitalisation ne peuvent pas se mettre à niveau. Pour faire face à cette situation et palier l'abrogation de la loi obligeant ce transfert, nous réfléchissons par exemple à la création d'un ou plusieurs syndicats infracommunautaires.

SOUTIEN RENFORCÉ À L'AGRICULTURE À FAIBLE IMPACT SUR L'EAU



Dans un contexte de crise économique, d'inflation du coût des intrants et d'incertitudes géopolitiques, en 2024, le monde agricole a été fortement fragilisé. L'engagement des opérateurs économiques agricoles en faveur des filières à bas niveau d'intrants a de fait fléchi alors qu'il avait pris son envol les années précédentes.

Pour autant, en 2024, l'agence a fortement réaffirmé sa politique d'intervention en faveur de l'accompagnement du monde agricole vers la transition agro-écologique. Moins de pesticides, moins de nitrates, moins de consommation d'eau, c'est le cap visé dans le contexte de changement climatique et de pollutions des eaux par les nitrates et les pesticides encore significatives. Le défi est important mais des solutions techniques existent et sont déjà mises en œuvre : maintien de la réserve en eau des sols, pilotage et efficacité des systèmes d'irrigation, choix de variétés plus résistantes mais aussi de cultures économes en eau... Ces démarches doivent être amplifiées et associées à la mise en place de filières agricoles viables économiquement et durables.

Plans d'actions captages : léger fléchissement

9 plans d'action ont été engagés en 2024 sur les 15 prévus. Ainsi au titre du 11^e programme, 241 des 269 captages (SDAGE 2016-2021) ont engagé un plan d'action à la fin 2024, soit 90 %. Il ne reste plus que 4 captages Grenelle sans plan d'action. En complément, 36 nouveaux captages ont été inscrits au titre du SDAGE 2022-2027. L'heure est à la réalisation des études préalables (délimitation des aires d'alimentation, diagnostic des pressions), 4 premiers plans d'action ont été engagés début 2024. Mais la restauration de la qualité des eaux brutes prend du temps. Une réflexion est en cours pour améliorer l'efficacité des plans d'action.



POINT DE VUE



William SIGNORET Pour une viticulture à bas niveau d'intrants

Notre coopérative viticole du Luberon regroupe 250 exploitations sur 2 500 hectares. En 2022, nous avons répondu à un appel à manifestation d'intérêt de l'agence de l'eau. Retenu, notre projet a permis, en 2024, de proposer un référentiel baptisé Viticulture de précision à bas niveau d'intrants. L'application de la bonne dose et de la bonne action, au bon endroit, au bon moment, est le levier de la baisse des intrants. Ce référentiel reprend et approfondit les thématiques de la certification HVE : la réduction des intrants dans les vignes et en cave, la maîtrise de la fertilisation des plantes et de la fertilité du sol, la gestion des ressources en eau dans un contexte d'augmentation de l'irrigation et enfin la préservation de la biodiversité et la diversification des cultures. À ce jour, 55 exploitations sont engagées jusqu'en 2030, sur environ 1 000 hectares.

Chiffres

11 M€

d'aides ont été accordés en 2024 pour protéger la ressource en eau sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable et les zones de sauvegarde de ressources stratégiques : financement de mesures agro-environnementales et équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, études de délimitation des zones de sauvegarde.

1,2 M€

d'aides a été accordé dans le cadre des programmes de développement rural régionaux pour des « aides non surfaciques » (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates).

36,2 M€

bénéficiant au final directement aux agriculteurs

en 2024 (dont 31,5 M€ pour les MAEC pour restaurer et préserver les zones humides). En outre 17,5 M€ ont été mobilisés pour la conversion à l'agriculture biologique (crédits issus de reliquats de décisions des années précédentes).

REPRISE DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Les investissements environnementaux des industriels pour limiter leurs rejets de polluants ont repris. Au global, en 2024, l'agence a accompagné 268 opérations: 94 % de ces projets visaient la réduction des substances toxiques dangereuses, priorité du 11^e programme, ce qui représente 66 % des aides de l'agence aux industriels.

Des opérations collectives aux démarches substances territoriales

Afin de dynamiser sa politique de lutte contre les pollutions toxiques dispersées, l'agence s'est fixé pour objectif dans le cadre de son 11^e programme d'intervention d'intégrer une démarche d'opérations collectives dans 1 contrat territorial sur 3. Fin 2024, 25 territoires sont engagés mais l'objectif du programme (30 contrats identifiés) n'est pas atteint.

Réduire la charge polluante des effluents envoyés à la station d'épuration de la métropole lyonnaise tout en réutilisant l'eau traitée.

21 tonnes de DCO* en moins par an et à minima 30 % de réutilisation des eaux usées, ce sont les objectifs du projet porté par la société Ateliers d'Ennoblement d'Irigny pour réduire l'impact environnemental du site. Les installations de traitement d'effluents prévues visent en effet la réduction d'une charge significative de pollution rejetée au réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration de Pierre-Bénite (69). Ainsi la station, qui sera en fonctionnement en 2026, doit permettre de réduire d'environ deux-tiers la charge en DCO rejetée par l'usine et de réinjecter 6000 m³/an d'eau traitée dans les process. La construction sous la STEP d'un bassin d'aléas permettra également de gérer les situations accidentelles en cas de défaut de traitement mais également les eaux d'extinction incendie.

Le coût total des travaux est estimé à 5,4 M€ pour lesquels l'agence apportera une aide de près de 1,3 M€.



La société d'ennoblement d'Irigny engagée pour réduire ses rejets.

* Demande chimique en oxygène. Elle représente la quantité d'oxygène dissous qui doit être présente dans l'eau pour oxyder les matières organiques chimiques.

Chiffres

371 kg/an
supplémentaires
de substances dangereuses issues des
activités industrielles éliminées.

18,9 M€
d'aides ont été accordés à la
lutte contre les pollutions industrielles
en 2024.

66 %
du montant
des aides
pour lutter contre les pollutions
industrielles ont été consacrés à la
réduction des toxiques en 2024 ; un
ratio en légère baisse comparé à 2023.

Dans le cadre de son 12^e programme, l'agence déploie cette politique de lutte contre la pollution de l'eau par les substances dispersées en l'étendant vers les autres pourvoyeurs de substances dangereuses (domestique, industriel, agricole) et sur le périmètre territorial d'une collectivité. L'objectif visé, ce sont des territoires en transition vers un faible impact vis-à-vis de l'environnement (réduction importante des substances d'origines multiples).



Directeur technique
SNT Industrie

Pascal MAITREL

Une consommation d'eau
réduite de 85 %

Spécialiste de la régénération de filtres industriels et de pièces techniques, notre entreprise franchit une nouvelle étape dans sa démarche environnementale avec la mise en place d'une station de traitement des eaux en circuit fermé. Dimensionnée spécifiquement pour notre activité, cette installation nous permettra de réutiliser l'eau dans nos procédés, supprimant ainsi entre 1 500 et 2 000 m³ d'eaux usées, rejetées chaque année dans le bassin versant, et réduisant de 85 % notre consommation annuelle en eau. Connectée et modulable, cette station a été conçue pour accompagner notre développement futur, tout en renforçant notre engagement en faveur d'une industrie plus responsable. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération collective Protect'Eau, portée par Dijon Métropole, qui vise à limiter les pollutions diffuses toxiques dans les milieux aquatiques. Ce projet s'intègre dans une dynamique de progrès continu en vue de l'obtention de la certification ISO 50001. Son coût global s'élève à 600 000 euros, dont 52 % sont financés par une subvention de l'agence de l'eau. L'ensemble sera opérationnel fin 2025.

POINT DE VUE

2024, DE NOMBREUX PROJETS POUR RESTAURER LE RHÔNE

Ils étaient à l'étude depuis quelques années... En 2024, l'agence de l'eau a accordé une aide pour la mise en œuvre de plusieurs projets d'envergure pour le fleuve Rhône : des opérations portées par la compagnie nationale du Rhône comme la restauration d'une île pour contourner le seuil des Molottes, des travaux de restauration des marges alluviales à Irigny, une passe à poissons de Beaucaire, troisième seuil des Roubions, et également par d'autres maîtres d'ouvrage comme le syndicat du Haut-Rhône (restauration du marais des planches, travaux de restauration de la île de cerisiers...). Afin de bien appréhender ces projets et suivre leur effet bénéfique pour la biodiversité aquatique, un programme de recherche multithématiques est en place, et développe toujours la connaissance nécessaire à la compréhension des processus en jeu sur ce fleuve.

Amélioration significative de la continuité sur le fleuve Rhône

À la suite des aménagements des passes à poissons à Vallabrières et Villebois notamment, le rétablissement d'une continuité piscicole sur le fleuve Rhône continue, avec en 2024, des travaux financés pour aménager 4 seuils (chutes d'eau bloquant les poissons) : le seuil des Molottes, le seuil de Beaucaire, le 3^e seuil des Roubion et un complément d'aide pour le seuil de Samne Dolon. Ces travaux sont portés par la compagnie nationale du Rhône, concessionnaire du fleuve.

Plan-Rhône : un bilan à mi-parcours très positif

À l'heure du bilan à mi-parcours du Plan Rhône-Saône, l'avancement du volet « eau et biodiversité » est très satisfaisant avec une consommation financière de plus de 50 % des 125 M€ prévus initialement sur ce volet piloté par l'agence de l'eau. Le volet 7 qui comprend notamment les actions en faveur de la culture du fleuve est également très dynamique.

Au total, l'agence a apporté 41 M€ d'aides sur 4 ans pour des projets répondant aux objectifs du Plan Rhône-Saône sur le volet eau et biodiversité ou culture du fleuve.

L'évolution du fleuve Rhône toujours sous surveillance



Le fleuve Rhône, bien que le plus abondant de France, est lui aussi marqué par le changement climatique. Les observations et investigations continuent, après l'étude sur l'hydrologie du fleuve publiée en 2023 par l'agence de l'eau, en co-pilotage avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et son analyse par le conseil scientifique du comité de bassin.

Le suivi des prélèvements dans le fleuve et sa nappe, l'évolution de ses débits, mais aussi de la température de l'eau, font désormais l'objet de toutes les attentions. En 2024, d'autres programmes de recherche ont démarré ou ont permis d'avancer en ce sens (poursuite des modélisations hydrologiques avec la prise en compte plus fine de la fonte des glaciers, lancement d'un travail pour connaître les effets du changement climatique sur la température de l'eau ...).

Ces investigations complémentaires sont importantes pour bien appréhender les changements en cours et à venir sur le fleuve.

Retrouvez tous les résultats de l'étude sur www.eaurmc.fr/debitsdurhone



À la découverte de l'île de la table ronde avec le SMIRIL

Gestionnaire d'un espace naturel remarquable et péri-urbain, le Syndicat Mixte du Rhône des Îles et des Lônes (SMIRIL) a renouvelé son plan d'accueil du public sur l'île de la table ronde, un espace naturel sensible composé d'une mosaïque de milieux : prairies, mares, forêts alluviales, située entre les deux bras du fleuve. En complément de nombreuses animations à destination des scolaires, l'île de la table ronde a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années avec plus de 250 000 personnes par an. Le nouveau plan de gestion doit permettre de faire co-exister les usages divers du site tout en préservant la biodiversité. Désormais, le site est mieux mis en valeur avec des boucles de découverte : la signalétique a été revue, le public est mieux canalisé, un sentier PMR a été créé. L'ensemble du projet (conception, signalétique, petits aménagements et sentiers) a été financé dans le cadre du contrat avec la métropole de Lyon et dans le cadre du volet 7 du plan Rhône Saône.



POINT DE VUE



Responsable du pôle Gestion des milieux aquatiques au Syndicat du Haut-Rhône

Alexandre GERBAUD Le marais des planches bientôt régénééré

Site patrimonial classé depuis 2006 en zone Natura 2000, la tourbière du Marais des planches recèle une riche faune et flore, dont des espèces rares en France et en Europe, malgré une altération de son fonctionnement depuis la fin des années 1990. En 2024, nous avons lancé un projet visant à restaurer les fonctions hydrauliques de cette zone humide dans le but de conserver un même niveau d'eau toute l'année. Les discussions avec les acteurs du territoire nous ont conduits à élargir nos objectifs en intégrant la restauration physique du site. Il s'agit de le dépolluer de 9 000 m³ de mâchefers et de déchets issus de chantiers. Ces travaux seront conduits à l'automne 2025, puis nous neutraliserons en 2026 les drains du marais afin de remonter le niveau de saturation hydrique. Des discussions sont aussi en cours avec CNR et la commune de Murs-et-Gellignieux pour excaver les 19 000 m³ de sédiments déposés, sur une partie de la zone, par le gestionnaire du fleuve lors de l'aménagement du Haut-Rhône. D'un budget de 2,63 millions d'euros, notre projet est financé par l'agence de l'eau à hauteur d'environ 700 000 euros, par le Fonds vert, le Groupe Bel, CNR et le Syndicat du Haut-Rhône.

Chiffres

14 M€ d'aides de l'agence investis en 2024 pour accompagner des projets de restauration du fleuve Rhône, dans le cadre du programme de mesures du SDAGE et du plan Rhône-Saône.

6 km de cours d'eau restaurés (29 projets)

34 ha de zones humides restaurés

4 passes à poissons aménagées

LA REMISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT : 1^{ER} POSTE DE FINANCEMENT



Les aides attribuées par l'agence aux territoires en zone de revitalisation rurale (ZRR) pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement représentent, en 2024, 71 % des aides attribuées (hors primes, suivis et études générales), ce qui en fait le premier poste de financement. Les projets sont généralement aidés à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et le plan de financement est complété par la Collectivité de Corse, pour atteindre 80 à 90 % d'aides publiques.

Les besoins dans le domaine de l'eau potable restent élevés. 57 % des aides totales sont attribuées dans ce domaine. En 2024, 14 schémas directeurs ont été accompagnés, ainsi que 23 projets de travaux (réhabilitation de réseaux, réservoirs, recherche d'eau...). Ces projets doivent générer environ 785 000 m³ d'économies d'eau après réalisation des travaux. L'agence de l'eau accompagne également le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP), assuré par la Collectivité de Corse.

23 projets ont été aidés en 2024 au titre de la lutte contre les pollutions, pour 3,7 M€ (28 % des aides totales). Ces projets concernent des schémas directeurs (8) ou études préalables au transfert de compétence (2), ainsi que la réhabilitation de réseaux d'assainissement ou de stations d'épuration. Le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) assuré par l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse est également aidé par l'agence de l'eau.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'agence de l'eau a poursuivi l'accompagnement des EPCI dans des études de définition des conditions d'exercice opérationnel de la compétence relative à la Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI). Ces études doivent déboucher sur des actions de restauration des cours d'eau.

Le service d'assistance technique pour les milieux aquatiques (SATEMA) de la Collectivité de Corse accompagne les collectivités dans leurs projets en liaison étroite avec l'agence de l'eau, qui le finance.

En 2024, l'agence de l'eau a accompagné la construction du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) Corse et la restauration de la continuité écologique sur le fleuve Golo. Ces travaux permettront d'améliorer la montaison et dévalaison des poissons (languille et truite), et le transit sédimentaire.

L'agence de l'eau a poursuivi également l'accompagnement du Conservatoire du Littoral de Corse pour l'acquisition de zones humides situées sur les rives et le lido de l'étang de Biguglia et en Espace Humide de Référence (EHR) pour une superficie totale de 236 000 m².

Enfin l'agence de l'eau contribue aux **projets de territoire pour la gestion de l'eau** (PTGE) pilotés par la Collectivité de Corse, notamment au PTGE du Cap Corse, au stade du plan d'actions, ainsi qu'au PTGE du Fiumorbo, pour la définition de son périmètre.

Horace FRANCHI

Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (Capa)



Adapter les pratiques agricoles au changement climatique

Dans le cadre de l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) Eau et climat de l'agence de l'eau, nous avons bénéficié d'un montant de 84 000 euros, qui nous a permis d'agir dans trois directions en 2024. Au niveau de l'espace test du sentier patrimonial de Tavaco, nous avons réalisé des travaux pour la récupération, le stockage et la réutilisation de l'eau de la fontaine, à des fins d'arrosage d'un verger qui compte 50 arbres fruitiers. Nous venons également de lancer un marché pour la conduite d'une étude sur l'impact du changement climatique déjà avéré sur les cultures, dont l'enjeu est de mieux sensibiliser les agriculteurs aux effets du réchauffement des températures et d'entrevoir un changement des pratiques de production. Enfin, nous envisageons de mobiliser plusieurs acteurs autour du verger de Tavaco afin qu'il devienne le lieu de référence en termes d'adaptation aux changements climatiques sur notre territoire intercommunal.

Chiffres

12,3 M€

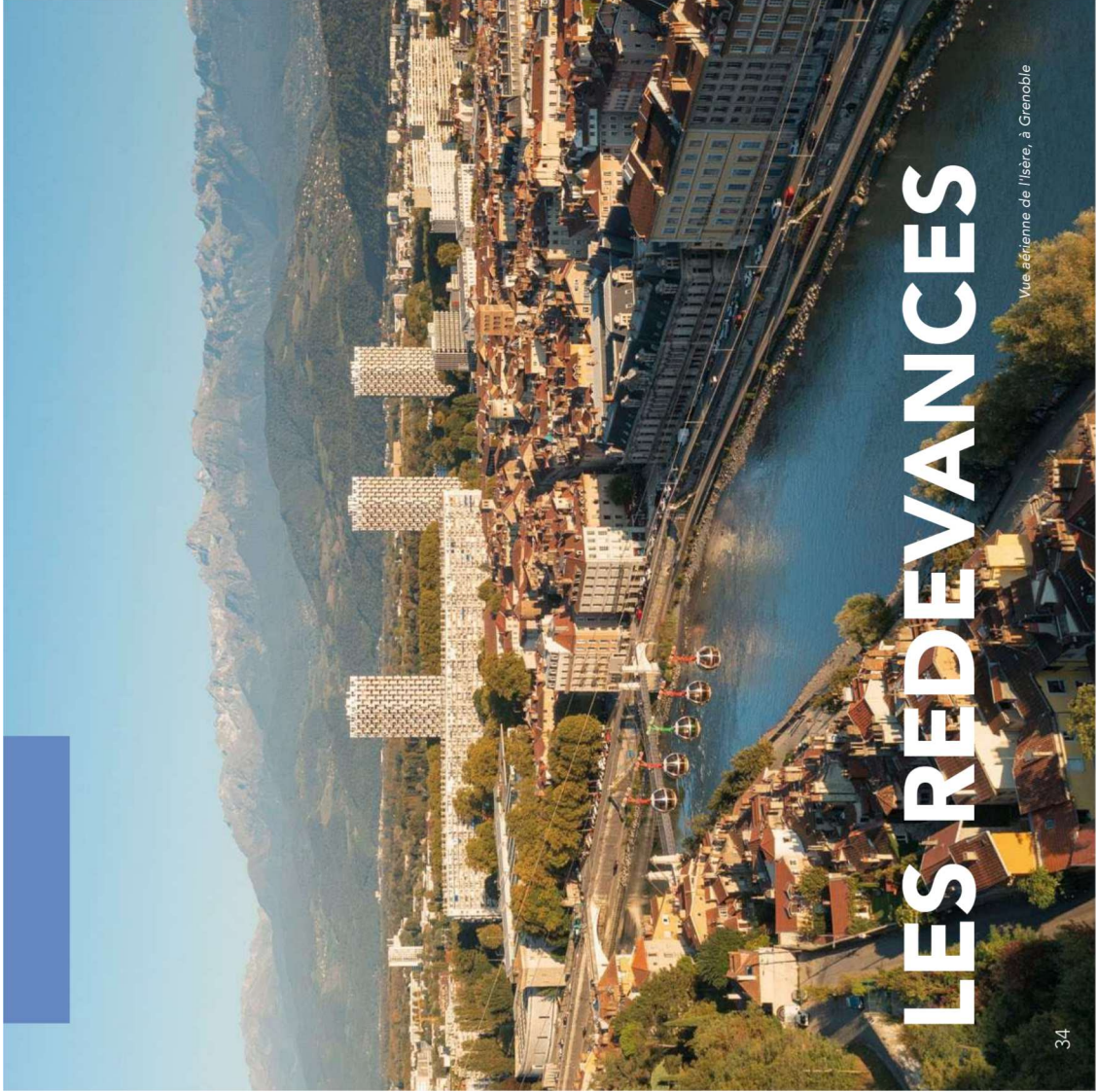
d'aides concernant près de 80 projets ont été attribués par l'agence de l'eau en 2024 pour le bassin de Corse, auxquels s'ajoutent **0,9 M€** de primes versées pour la dernière année au titre de la performance des systèmes d'épuration et environ **3,3 M€** correspondant aux suivis requis par la directive cadre sur l'eau, à des études générales ou des projets de recherche et développement. L'île a donc bénéficié de près de **16,5 M€** d'aides de l'agence de l'eau en 2024.

Par grandes thématiques la répartition des aides attribuées (hors suivis DCE, études générales et recherche) est la suivante :



- 7,5 M€** Eau potable
- 3,7 M€** Lutte contre les pollutions
- 0,93 M€** Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation
- 0,9 M€** Primes de performance épuration
- 0,13 M€** Étude, gouvernance, communication...

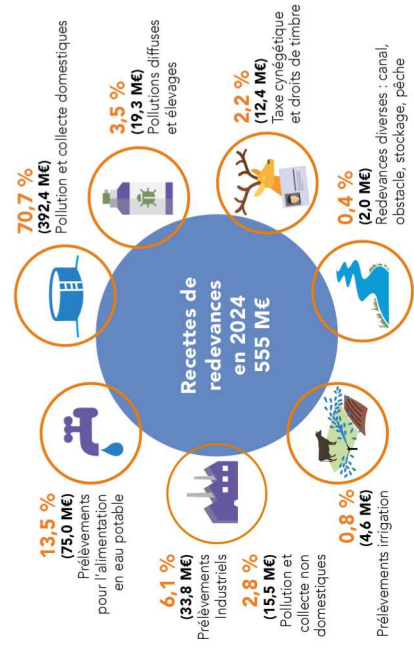
Dont près de **9,4 M€** au titre du **rattrapage structurel** des réseaux d'eau et d'assainissement en zone de revitalisation rurale.



LES REDEVANCES

Vue aérienne de l'Isère, à Grenoble

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



En application du principe pollueur-préleveur/payeur, tous les usagers de l'eau paient une redevance qui constitue la principale source de revenus de l'agence de l'eau, utilisée à plus de 90 % pour financer les actions des maîtres d'ouvrage en faveur de l'eau. C'est un modèle économique unique et autonome.

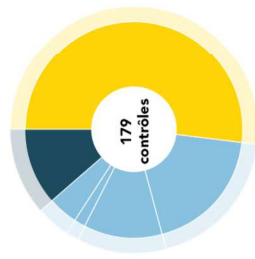
La justice fiscale est une priorité de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités : la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la nécessité d'assurer les recettes dont l'agence a besoin pour financer les porteurs de projets. Le contrôle fiscal permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

Chiffres

555 M€
de recettes de redevances émises en 2024.

98 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2024.

179
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2024 pour un redressement fiscal de 4,5 k€.



- 93 contrôles sur la pollution et collecte domestiques**
- 66 contrôles sur les prélèvements** (34 collectivités, 21 irrigations et canaux, 3 hydroélectricité et 8 industries)
- 20 contrôles sur la pollution et collecte industrielles**

160 contrôles métrologiques ont été réalisés en 2024 pour fiabiliser les assiettes de redevance et de primes (activité similaire à celle de 2023).

65 contrôles concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (40 %), 54 les redevances de pollution industrielle (34 %) et 41 les redevances pour prélèvement d'eau (26 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés en l'absence de comptage par les collectivités, les industriels, les irrigants et les canaux, diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage existants ;
- contrôles des dispositifs d'auto-surveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels ;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

6 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont fait l'objet en 2024 d'un renouvellement de leur habilitation pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'auto-surveillance au titre du suivi régulier des rejets, ce qui porte le total à 28 le nombre d'organismes habilités sur cette thématique. 4 organismes ont également bénéficié d'une mise à jour de leur habilitation (3 renouvellements + 1 nouvelle habilitation) pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel, ce qui porte le total à 16 organismes habilités sur cette thématique.

274 manuels d'auto-surveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2 000 équivalents-habitants ont été expertisés en 2024, soit 17 % de plus qu'en 2023. Seulement 48 étaient conformes aux attentes de l'agence de l'eau et ont pu être signés en l'état (17,5 %). 70 ne satisfaisaient pas aux prérequis (25,5 %), 156 nécessitaient des compléments (57 %).

Enfin, 2 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

Les redevances, un levier pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Réforme des redevances

Informez, expliquez, accompagnez

L'année 2024 a été marquée par une forte mobilisation des équipes redevances de l'agence de l'eau pour accompagner la mise en œuvre de la réforme des redevances. Une stratégie de communication multicanale a été déployée pour informer l'ensemble des partenaires : collectivités, industriels, représentants du monde agricole, élus, etc. Plusieurs webinaires ont été organisés à l'échelle nationale et des bassins, dont un en partenariat avec les associations des maires de Corse, ainsi que deux rencontres dédiées aux collectivités sur la redevance pour la consommation d'eau potable et sur les redevances pour performance. Des interventions ont également été réalisées lors des cinq commissions géographiques du bassin Rhône-Méditerranée.

Les entreprises ont bénéficié d'un accompagnement spécifique, avec un webinaire dédié, la participation à deux réunions d'associations professionnelles et l'envoi de courriers personnalisés aux industriels les plus concernés. Des courriers ont aussi été adressés aux collectivités pour les informer de la fin des primes et de l'entrée en vigueur des nouvelles redevances.

Pour compléter, une page dédiée a été mise en ligne sur le site de l'agence et plusieurs supports d'information ont été diffusés (à retrouver sur www.eaurmc.fr)



Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2 234 collectivités gèrent 5 045 réseaux d'eau potable.

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 92,3 % des collectivités

Parmi les 4 850 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 100 ont un rendement insuffisant dont 490 sans plan d'action (290 disposent encore d'un délai pour le réaliser).

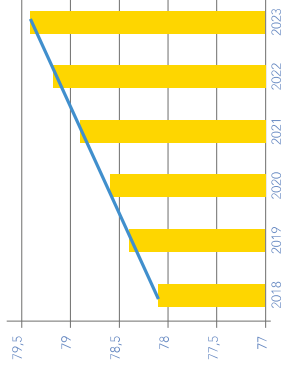
Le rendement moyen déclaré est de 79,4 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 85 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 68 %, avec dans ces situations un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites !

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 440 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,5 M€.

Au final, en 2024 (données de 2023) **91,5 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable**, contre 90,7 % en 2023, 90,5 % en 2022, 89,3 % en 2021, 87 % en 2020 et 85 % en 2019.

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2018 – 2023



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus

Francis SCHNEIDER

La redevance, un outil puissant pour réduire la dette écologique



Directeur du département des redevances, de l'international et des mesures de l'agence de l'eau

Les redevances sont essentielles pour financer l'enjeu de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Dans un contexte marqué de changement climatique et de rarefaction de la ressource, la politique fiscale des agences de l'eau contribue aux actions dans les territoires et s'adresse à l'ensemble des usagers dans une notion fondatrice de répartition. La réforme menée en 2024, et entrée en application en 2025, porte notamment l'objectif de valoriser, au travers des nouvelles redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, les collectivités les plus efficaces dans la gestion de leurs installations. Ces dispositions récompensent l'efficacité des services d'eau par des diminutions de taxation pouvant atteindre 70 % ou même 80 %. La réforme vient aussi modifier la répartition des contributions, par exemple en rehaussant la participation des industriels. Elle envoie un signal fort sur la nécessité de s'adapter à la rareté de l'eau et d'adopter des comportements plus durables.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Réserve naturelle du Haut-Rhône

LA MOITIÉ DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE COUVERTE PAR UN SAGE

En 2024, sur le bassin Rhône-Méditerranée, 3 nouveaux périmètres de SAGE ont été arrêtés par les préfets. Ils concernent la nappe de la Crau, la Cèze et de petits affluents du Rhône, l'Ain aval et ses affluents (extension du périmètre dans le cadre de la révision du SAGE de la basse vallée de l'Ain). Les commissions locales de l'eau (CLE) doivent maintenant être installées sur ces périmètres.

4 autres SAGE sont en cours d'émergence sur le bassin. Pour 2 d'entre eux (bassin de l'Or et Yzeron-Garon), la consultation officielle sur le projet de périmètre a été réalisée en fin d'année 2024.

Le projet de périmètre du SAGE du bassin de l'Argens a été examiné par le comité d'agrément lors de sa séance du 4 avril 2025.

Un projet de SAGE unique sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude devrait être présenté au second semestre 2025.

Outre les SAGE nécessaires identifiés par le SDAGE, d'autres nouveaux SAGE émergent ainsi sur le bassin (Cèze, Or, Aude et affluents, Ain aval et affluents), issus d'une volonté des acteurs locaux suite notamment à l'intensification des effets du changement climatique et/ou pour conforter, par un SAGE à portée planificatrice et réglementaire, une dynamique déjà engagée dans le cadre d'autres outils.

Par ailleurs, fin 2024, 9 SAGE sont engagés dans une procédure de révision, pour intégrer de nouveaux enjeux tels que l'adaptation au changement climatique et l'avancée des différents travaux sur leurs territoires. Le projet de SAGE révisé de l'Est lyonnais a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément en novembre 2024.

Les périmètres de SAGE couvrent en 2024, près de 59 000 km², soit environ 49 % de la superficie du bassin Rhône-Méditerranée. C'est 10 points de plus qu'en 2021, ce qui s'explique en particulier par le périmètre du SAGE du bassin versant de la Durance, maintenant en cours d'élaboration. Les différentes régions du bassin sont inégalement couvertes par les SAGE, la région Occitanie étant couverte à 80 % tandis que la région Bourgogne-Franche-Comté n'est concernée que pour 25 % de sa superficie. En revanche, avec 2 SAGE sur le bassin de Corse, ce taux ne dépasse pas 12 % de la superficie de l'île.

Chiffres

38 SAGE approuvés au total sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, et 3 en cours d'élaboration.

3 nouveaux périmètres de SAGE instaurés en 2024 sur le bassin Rhône-Méditerranée.

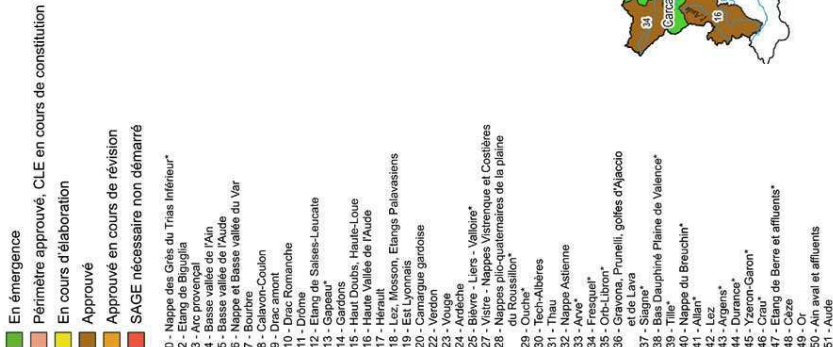
4 autres SAGE en émergence dont 2 identifiés « SAGE nécessaires » dans le SDAGE.

1 nouvel EPAGE sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit au total à fin 2024, 19 EPTB et 21 EPAGE.

1 réunion des animateurs de SAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse organisée en juin 2024.

État d'avancement des SAGE
(fin Février 2025)

Source des données : GESTEAU



Vers des instances de concertation multi-acteurs
sur l'ensemble des sous-bassins versants

La mesure 33 du plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (Plan eau) prévoit que chaque sous-bassin versant soit doté d'une instance de concertation multi-acteurs, à l'image des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE, et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

Pour mettre en œuvre cette mesure sur le bassin Rhône-Méditerranée, des stratégies régionales d'actions prioritaires pour la mise en place d'instances de concertation pour la sobriété et le partage de l'eau, ont été définies par les services de l'État et de l'agence de l'eau. Ces stratégies régionales déclinent des principes de priorisation fondés sur les enjeux de gestion quantitative de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, la gouvernance et les outils déjà existants sur chacun des 192 sous-bassins versants.

Fin 2024, en Rhône-Méditerranée, près de 80 % des sous-bassins disposent déjà d'une instance de concertation multi-acteurs telle que définie dans la disposition 4-01 du SDAGE 2022-2027.

En Corse, le SDAGE 2022-2027 identifie les secteurs prioritaires sur lesquels un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) doit être élaboré, grâce à une gouvernance adaptée.

Les stratégies de contractualisation de l'agence de l'eau dans le cadre de son 12^e programme d'intervention « Sauvegarde l'eau 2025-2030 » constituent également un levier pour favoriser et accompagner la mise en place, et le bon fonctionnement de ces instances de concertation multi-acteurs à l'échelle des sous-bassins versants.

POINT DE VUE



Présidente du Sympo,
établissement public
territorial du bassin
de l'Or

Patricia MOULLIN-TRAFFORT
Un Sage pour optimiser et pérenniser
la gestion de l'eau

Depuis plus de vingt ans, le territoire du bassin versant de l'Or a engagé différentes démarches de gestion concertée afin d'agir pour la préservation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Dans un contexte de dérèglement climatique très marqué sur le pourtour méditerranéen, il lui manquait une instance de gouvernance et un projet territorial de gestion de l'eau pérenne. Les acteurs locaux ont donc décidé en 2024 de lancer une démarche d'élaboration du Sage Or dans le but de créer une Commission locale de l'eau (CLE) apte à répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau, de résilience des milieux aquatiques, de pérennisation de l'accès à la ressource et d'anticipation des risques. Dans un premier temps, nous avons défini son périmètre, validé en novembre, correspondant au bassin versant et à sa façade littorale. Il comprend les 38 communes du bassin versant et une fraction de la masse d'eau littorale jusqu'à 3 000 mètres marins de la côte. L'agence de l'eau nous apporte une aide précieuse dans l'élaboration de ce Sage, aussi bien financière que juridique.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

A Nouackchott lors d'une mission avec la Métropole de Montpellier sur leurs actions en Mauritanie

ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT : L'ACTION INTERNATIONALE NE FAIBLIT PAS

Avec 58 nouveaux projets répartis dans une vingtaine de pays et une enveloppe d'engagement financier de 5,3 millions d'euros, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse confirme sa position parmi les principaux bailleurs publics français se mobilisant en faveur de l'accès à l'eau dans le monde.

D'importants efforts restent à accomplir vis-à-vis des objectifs du développement durable (ODD) fixés pour 2030 et en particulier l'**Objectif de développement durable – ODD n°6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »**. Néanmoins, la contribution des agences de l'eau au bénéfice de ce service essentiel d'accès à l'eau et à l'assainissement est une réalité saluée en 2024 à Bali lors du 10^e Forum Mondial de l'Eau (FME).

C'est en amont de ce rendez-vous, lors du 5^e Forum Méditerranéen de l'Eau à Tunis, que l'agence et ses deux comités de bassins, se sont impliqués dans le processus régional préparatoire au FME avec notamment l'animation d'un atelier de présentation du plan de bassin Rhône-Méditerranée pour l'adaptation au changement climatique. Le choix de la Tunisie n'avait rien d'anodin tant ce pays méditerranéen est exposé aux effets du changement climatique. Le réchauffement varie selon les régions et il pourrait atteindre + 5,2°C à la fin du siècle. Dès 2050, les conséquences attendues sont une baisse des précipitations (-10 % à -30 %) et une élévation du niveau de la mer (+30 à 50 cm). Mais le plus préoccupant est certainement l'accroissement de la variabilité du climat et une fréquence accrue de phénomènes climatiques extrêmes (inondations et sécheresses) qui seraient de nature à exacerber une vulnérabilité déjà prononcée.

De fait, la migration des étages bioclimatiques et l'extension du climat saharien se ont un effet direct sur les populations...

La Métropole de Montpellier Méditerranée qui s'est impliquée en coopération en Mauritanie avec les villes de Nouakchott et de Kiffa, est confrontée sur ces territoires à l'accueil de réfugiés climatiques. En effet, des populations nomades sahéniennes fuient la désertification et se sédentarisent ce qui a pour conséquences d'augmenter les besoins en équipements publics d'accès à l'eau et à l'assainissement, déjà bien fragiles.

Dans le cadre du 5^e Forum méditerranéen de l'eau, atelier sur la sobriété hydrique lors duquel les experts de l'agence, accompagnés de P. Alpy, membre du comité de bassin Rhône-Méditerranée et de H. Politi, membre du conseil d'administration de l'agence et du comité de bassin de Corse, ont présenté le Plan de bassin Rhône-Méditerranée d'adaptation au changement climatique.

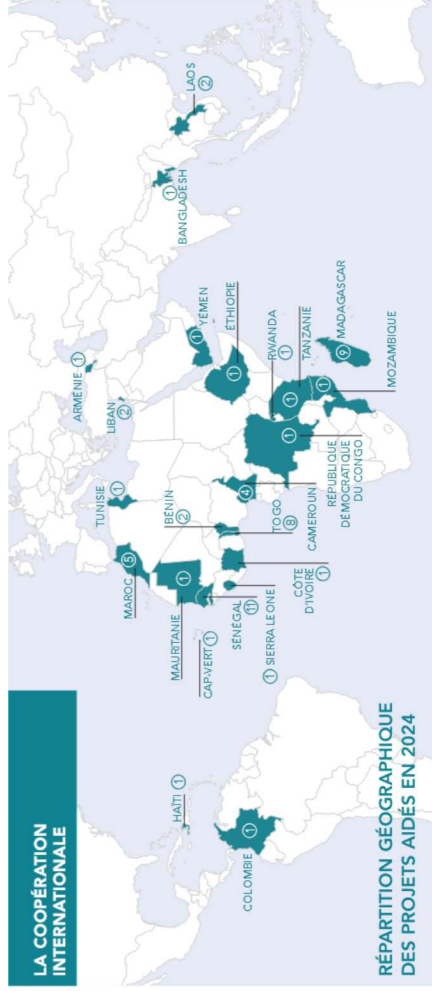
Chiffres

58 projets solidaires soutenus par l'agence en 2024 (60 en 2023).

5 M€ d'aides accordés en 2024.

23 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.





RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PROJETS AIDÉS EN 2024

Valoriser les retours d'expériences

La coopération décentralisée n'est pas simplement une réponse humanitaire. C'est un bon moyen pour confronter les compétences des services publics de l'eau à des situations de stress hydrique déjà plus fortes au sud... Valoriser les retours d'expériences pour améliorer la résilience mutuelle des territoires face au climat changeant. C'est un enjeu du 12^e programme pour nos collectivités territoriales...

POINT DE VUE



Catherine GIRARD

Conseillère de Grand Chalon, déléguée aux Climats du vignoble de Bourgogne et à la coopération décentralisée

De l'eau potable pour 5 200 habitants

Le Grand Chalon s'est engagé en 2024 dans une première opération de coopération décentralisée avec la commune de Basibasy située à Madagascar dans le but d'améliorer l'accès à l'eau potable dans cette région soumise aux effets du changement climatique. Un système d'adduction d'eau potable sera construit en 2025 afin de couvrir les besoins des 5 200 habitants de la commune. Il comprendra un système de captage des eaux souterraines alimenté en énergie solaire, un château d'eau de 30 m³ et un mini réseau de distribution gravitaire relié à six fontaines disposées dans le village. Cet ensemble représente un coût de 123 000 euros, dont 86 000 euros financés par l'agence de l'eau. J'ai souhaité également inclure dans le tour de table trois entreprises du BTP implantées dans le Grand Chalon qui apportent, en plus de leur financement, leur expertise sur le projet. En parallèle, nous accompagnons Basibasy dans la structuration d'un service communal ou régional dédié à la gestion de l'eau et des ouvrages. Notre intervention comprend aussi une sensibilisation à l'hygiène et au bon usage de l'eau, en particulier auprès des femmes et des enfants du village.

LA CONNAISSANCE



Martin-pêcheur en envol avec sa proie

QUALITÉ DE L'EAU : faire connaître l'important dispositif de surveillance environnementale et ses résultats



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a publié fin 2024 un nouveau rapport sur l'état des eaux, fruit de l'analyse de plus de 6,5 millions de données annuelles collectées sur les rivières, les eaux souterraines et les lacs des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Rhône-Méditerranée, 48 % des rivières sont en bon état écologique et 85 % des nappes souterraines affichent un bon état chimique. En Corse, 91 % des cours d'eau et toutes les nappes sont en bon état.

Ces résultats, évalués grâce à une surveillance en constante progression, notamment sur les micropolluants, permettent d'informer l'ensemble des acteurs et citoyens et de guider les actions en faveur d'une meilleure gestion de l'eau.

Temps fort de la communication 2024 de l'agence, les 4 conférences de presse territoriales organisées pour accompagner la publication du rapport ont connu un vif succès (lire page 50).

 Téléchargez le rapport 2024 sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

Chiffres

6 millions

d'analyses sur la qualité des eaux produites par l'agence dans le cadre de la surveillance réglementaire

664 478

analyses sur la qualité des eaux produites par d'autres maîtres d'ouvrage avec le soutien financier de l'agence

1 483

paramètres de qualité des eaux analysés



4 nouvelles rivières distinguées

En 2024, 4 nouvelles rivières du bassin Rhône-Méditerranée ont obtenu la distinction écologique « Rivière en bon état ». Au total, elles sont 113 à afficher cette distinction décernée par l'agence de l'eau depuis 2015. Cette reconnaissance valorise leur bonne qualité écologique et récompense les efforts des gestionnaires locaux qui s'engagent pour leurs rivières. Sur site, des panneaux signalétiques reconnaissables à leurs 3 poissons bleus permettent de les repérer.

DE LA SCIENCE À L'ACTION : transférer les nouvelles connaissances pour anticiper l'avenir

L'agence de l'eau soutient l'acquisition de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des rivières, les pressions qu'elles subissent et les effets du changement climatique, afin d'identifier les enjeux sur lesquels agir demain et de nouvelles solutions pour rendre nos rivières résilientes face aux effets conjugués du changement climatique et de nos activités humaines.

L'agence de l'eau a ainsi engagé, sur la période 2019-2024, durant le 11^e programme, un budget important proche des 30 M€ en soutien à la recherche, aux études et au développement pour faire progresser la connaissance au service de la gestion dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Le soutien à la R&D vise principalement les connaissances sur les incidences du changement climatique et les mesures d'adaptation, sur les pressions humaines et leurs effets sur les milieux aquatiques, humides et marins, notamment les pollutions par les substances et les pressions physiques, mais aussi sur l'intégration des éléments relevant des sciences sociales, économiques et politiques.

Journée Eau & connaissance « Demain nos rivières : de nouveaux apports de la science pour mieux comprendre et agir »

Étiages et crues s'amplifient avec le changement climatique, ce qui fragilise les cours d'eau et les rend plus vulnérables aux pressions démographiques, touristiques et au développement économique. Dans ce contexte, redonner aux rivières un bon fonctionnement est indispensable.

La journée annuelle de restitution des travaux de recherche soutenus par l'agence de l'eau a porté en 2024 sur l'anticipation des enjeux de demain et les solutions d'adaptation pour nos rivières. Organisée le 16 décembre à Lyon, à l'occasion des 60 ans de la 1^{re} loi sur l'eau, elle a réuni près de 200 personnes scientifiques, bureaux d'étude, structures de gestion des rivières, services de l'État et établissements publics. Elle a permis de partager les dernières connaissances disponibles sur la compréhension du fonctionnement des rivières intermittentes, ces cours d'eau qui cessent de s'écouler ou s'assèchent une partie de l'année. Les travaux ont aussi porté sur la température de l'eau des rivières et sur les leviers permettant de renforcer la biodiversité aquatique tout en répondant aux attentes sociales.

 Retrouvez les présentations sur www.eaurmc.fr (rubrique Événements passés)





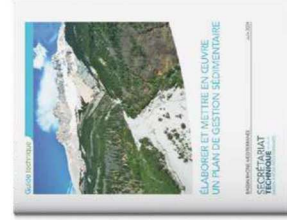
Eau & Société : comment construire des projets pour l'eau utiles pour tous ?

Une journée autour de la notion d'utilité sociale des projets de restauration des cours d'eau a été organisée le 4 février « Comment construire un projet utile pour tous les acteurs et les habitants du territoire ? ». Elle a rassemblé 150 participants autour d'un programme participatif. Au programme : une table ronde rassemblant des élus de collectivités de toutes dimensions (Métropoles de Lyon, de Marseille, mairies de Lodève, de Romans-sur-Isère et d'Amage), une intervention d'une chercheuse en sciences politiques (Alice Mazeaud - Université de la Rochelle) sur l'appropriation locale de la

transition écologique et climatique, ainsi que des ateliers sur les outils de la participation citoyenne et des retours d'expériences sur l'implication et les engagements des citoyens pour les économies d'eau, pour la restauration des rivières, la conception des projets et l'anticipation de l'avenir de l'eau.



5 films ont été produits pour cette occasion, accessibles sur la chaîne Youtube de l'agence de l'eau



Un guide technique pour accompagner la gestion des sédiments des rivières

Un guide du secrétariat technique du SDAGE « Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion sédimentaire » a été publié en juin 2024 pour accompagner la mise en œuvre du SDAGE. À partir d'un état de l'art poussé du fonctionnement hydro-sédimentaire des cours d'eau et de leurs bassins versants, ce guide explique pourquoi il peut être nécessaire d'envisager un tel plan au regard des enjeux écologiques et socio-économiques liés à la dynamique sédimentaire sur un territoire et comment le mettre en œuvre aussi bien pour le diagnostic technique que pour identifier et dimensionner les actions et mettre en place la gouvernance nécessaire sur des bases objectives et concertées.

➔ À retrouver sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr



INFORMER, MOBILISER, RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

En écho à la prise de conscience grandissante des enjeux de l'eau, l'agence est fortement sollicitée pour répondre à la presse (plus de 130 demandes spontanées de journalistes en 2024) mais aussi à des acteurs du monde économique ou associatif de plus en plus désireux d'intégrer l'enjeu eau dans leurs événements internes ou externes. Cette reconnaissance de l'expertise de l'agence est notamment le fruit d'une communication active pour mieux faire connaître les enjeux de l'eau et de la biodiversité, pour rendre visibles l'agence et ses missions, les solutions qu'elle apporte et les résultats sur les territoires. L'agence déploie un large éventail d'actions de communication multi-cibles (collectivités, monde économique, associatif, scientifique mais aussi presse et grand public) et multi-canaux : magazine, plaquettes, blog Sauvons l'eau, réseaux sociaux, télévisions, événements, inaugurations et remises de distinction « Rivières en bon état » ...

Un important relai médiatique sur l'état des eaux

En 2024, l'agence a organisé 4 conférences de presse (à Besançon, Lyon, Marseille et Montpellier) pour informer l'important dispositif de surveillance environnementale piloté par l'agence et dresser le bilan sur l'état des eaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En présentiel et en distanciel, ces conférences ont réuni plus de 50 journalistes, générant 94 articles.



Sensibiliser le grand public

Face à l'attente sociétale d'information sur l'eau, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, l'agence investit de plus en plus la cible grand public que ce soit grâce à des opérations menées avec les 5 autres agences de l'eau (diffusion de spots sur France Télévisions, campagne active sur les réseaux sociaux), ou en partenariat avec les acteurs de son bassin, en particulier grâce à la participation à des événements grand public comme le « Festival Entre Rhône et Saône » de la Ville de Lyon, début juillet. Elle a également réalisé avec l'interagences une communication spécifique sur les 60 ans de la 1^{re} loi sur l'eau articulée autour d'un partenariat avec l'Hebdo Le 1, d'une exposition photographique et d'un concours de haïkus (lire aussi page 7).



Après les JO, les agences de l'eau sur France Télévisions

Réitérant l'expérience de 2022 et 2023, les 6 agences de l'eau sont passées à l'antenne à partir du 9 septembre jusqu'à début octobre 2024 grâce à la diffusion de spots courts sur France Télévisions, à des horaires de grande écoute. L'objectif ? Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau face au changement climatique et montrer des solutions d'adaptation sur les territoires. 14 spots, 168 diffusions et près de 150 millions de vues sur la tranche 35 ans et plus. Parmi les 14 capsules, 3 ont été tournées sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse mettant à l'écran la sobriété en eau dans les campings de l'Asstien, les Paiements pour services environnementaux de la Dombes, et la restauration de la lagune d'Urbinu en Corse

➔ À retrouver sur [la chaîne Youtube de l'agence de l'eau](#)



L'agence, partenaire de festivals grand public

En parallèle de sa célèbre Fête des Lumières, la Ville de Lyon a choisi de célébrer tous les ans ses 2 cours d'eau avec le « Festival Entre Rhône et Saône ». En 2024, l'agence de l'eau a renouvelé son partenariat pour la 3^e édition.



Le lancement du 12^e programme : temps fort de communication

Pour lancer la mise en œuvre de son 12^e programme Sauvons l'eau 2025-2030, l'agence a organisé une conférence de presse le 4 octobre à Lyon, le jour de l'adoption du programme par le conseil d'administration, faisant suite aux votes des comités de bassin de Corse et Rhône-Méditerranée. Cette conférence s'est tenue en présence de Martial Saddler, président du comité de Bassin Rhône-Méditerranée, Elise Régnier, directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, représentante de la Préfète Fabienne Buccio, présidente du Conseil d'administration de l'agence, et de Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence (6 journalistes présents et 24 retombées presse). L'agence a également organisé un 2^e temps de médiatisation, avec les 5 autres agences de l'eau, le 19 novembre au salon des maires, avec la presse nationale (10 journalistes et 11 retombées).

En parallèle, plusieurs supports de communication ont été conçus pour accompagner le déploiement du programme sur les territoires, informer sur ses enjeux et les possibilités de financement auprès d'une large cible collectivités, monde économique, associations.



Plaquette, présentation animée, retrouvez tous les supports de communication et toute l'information sur le 12^e programme sur www.eaurmc.fr

Chiffres

6,2 M€ d'aides ont été accordés pour des opérations de communication et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

9 événements

organisés en 2024, dont 5 commissions géographiques sur les grandes orientations du 12^e programme, 1 journée sur l'utilité sociale des projets pour l'eau, 2 webinaires sur la réforme des redevances, 1 séminaire sur les rivières intermittentes ... rassemblant au total plus de 2000 participants.

13 opérations

menées par l'agence en 2024 et **311 retombées**, chiffre en légère baisse comparé à 2023.

2 numéros

du magazine « Sauvons l'eau » et 6 lettres d'information.

15 000

abonnés au compte LinkedIn de l'agence (+ 3000, comparé à 2023).

LES MOYENS



Cascade de Baunacou dans le Parc naturel des Monts d'Ardèche

LA TRANSITION, C'EST MAINTENANT

L'agence de l'eau est pleinement engagée dans une démarche de développement durable. Aussi, lorsque, en 2024, elle a dû renouveler un tiers de son parc de téléphones mobiles, elle a opté pour des *Fairphones* en remplacement des anciens appareils. Le *Fairphone* se distingue dans sa fabrication par son respect de normes éthiques, environnementales et sociales strictes. En outre, conçu pour être facilement démontable, avec des pièces détachées disponibles, il garantit une durée de vie plus longue. L'objectif à terme est de remplacer l'intégralité du parc par ce modèle.

L'année a également été marquée par le chantier de rénovation énergétique du siège de l'agence, donnant lieu à d'importants travaux effectués sur la façade d'avril à novembre. Parallèlement, une réflexion a été menée sur une réorganisation de l'espace intérieur permettant de réintégrer les agents de la délégation de Lyon dans le bâtiment, une fois les travaux achevés. Cette opération a été le fruit d'une consultation menée pendant plus d'un an auprès des agents concernés, qui a permis une bonne appropriation des lieux.

Chaque année, l'agence accueille 4 à 5 jeunes en apprentissage, au siège et en délégations, dans ses activités cœur de métier comme dans les fonctions ressources et pilotage. L'apprentissage est un échange : les jeunes apprennent un métier et les agents bénéficient de compétences récentes, d'un regard extérieur. En ce sens, l'apprentissage représente un apport qui permet à l'agence de déployer de nouveaux outils ou de réaliser des actions qu'elle n'aurait pas eu le temps de mener, faute d'effectifs : travaux de synthèse et de bibliographie sur les économies d'eau, les milieux aquatiques, projet relatif à l'approche paysagère de la restauration des rivières, études mobilisant les sciences comportementales (psychologie et sociologie), missions administratives s'inscrivant dans les dynamiques nouvelles de la gestion publique. Les jeunes trouvent à l'agence un environnement bienveillant, des agents expérimentés qui ont à cœur de partager leurs savoir-faire et leur connaissance terrain. C'est un accord gagnant-gagnant.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :
323,3 (en hausse de 16,14
ETPT par rapport à 2023)

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travailé.

Taux d'atteinte
du plafond d'ETPT :
99,9 % (inchangé par
rapport à 2023)

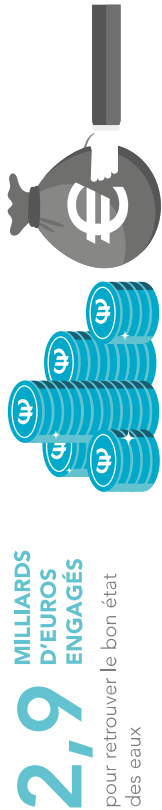
Budget formation :
230 000 € (réalisé)

Qualité : certification
ISO9001 renouvelée !

L'audit de certification mené en 2024 par un organisme agréé a conduit au renouvellement de la certification de l'agence, attestant ainsi de la conformité de son système de management aux exigences de la norme ISO9001. Le périmètre de cette certification concerne tous les sites et couvre l'ensemble des activités (planification et élaboration du SDAGE, du programme, gestion des données de connaissance des milieux aquatiques, instruction des redevances et des aides financières, ainsi que la gestion des ressources financières, humaines et informatiques). Cette démarche d'amélioration continue des pratiques et d'optimisation des moyens dans un cadre réglementaire fort, s'attache également à mesurer le niveau de satisfaction des interlocuteurs de l'agence vis-à-vis du service rendu.

ZOOM SUR LE 11^E PROGRAMME D'INTERVENTIONS 2019-2024

L'HEURE DES BILANS



Réalisation du budget

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024	Exécution 2024	Taux d'exécution 2024
Interventions (hors contributions)	693 296 572	98 %	614 816 987	99 %	571 525 085	100 %
Investissement	4 440 398	48 %	9 634 993	88 %		
Fonctionnement	8 551 784	85 %	8 049 862	76 %	28 448 225	103 %
Personnel	29 008 556	92 %	29 008 556	92 %		
TOTAL	735 297 311	97 %	661 510 399	98 %	599 973 310	100 %



Secrétaire Générale

Chief du service logistique et bâtiments

Chantal MOREAU & Pierre-Emmanuel TAMET

Rénovation du siège : un chantier résolument engagé en faveur de la transition écologique

Chantal Moreau : Dès 2019, des études ont confirmé que le bâtiment du siège était une passoire thermique. Une fois que nous avons obtenu l'aval de notre tutelle, nous avons pu recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage, puis un maître d'œuvre qui nous ont permis de mener ce chantier que nous voulions en tous points exemplaire : un défi complexe, que notre service Marchés a su relever !

Pierre-Emmanuel Tamet : L'innovation a été au cœur de ce chantier. Les choix que nous avons faits en attestent : réemploi, économies d'eau, achèvement des matériaux en transport fluvial nous permettant d'économiser 90 trajets de camions en ZFE. Les travaux ont été réalisés en site occupé avec maintien d'activité, sur plusieurs mois. Les agents ont parfois été mis à rude épreuve, mais le résultat est unanimement apprécié.

Voir le film « Chantier écoresponsable : rénovation énergétique du siège de l'Agence de l'eau » sur [la chaîne YouTube Sauvons l'eau](#)



54%

DES AIDES POUR L'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le poids des moyens dédiés aux actions directement favorables à l'adaptation au changement climatique reste majoritaire, par un soutien important à la restauration des milieux, la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, le rétablissement de l'équilibre quantitatif des bassins et la désimperméabilisation.

La quasi-totalité des bassins déficitaires disposent d'un PTGE

> Grâce à une belle progression lors du 11^e programme

68 PROJETS DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

sont adoptés afin d'organiser le partage de l'eau dans le dialogue territorial. L'enjeu désormais est de renforcer la prise en compte du changement climatique dans ce cadre, y compris en élaborant des PTGE sur des secteurs qui ne sont pas encore en déficit, mais qui pourraient le devenir.

107 Mm³ ÉCONOMISÉS

> un volume en deçà des objectifs

Les projets à fort potentiel d'économie d'eau se sont raréfiés, que ce soit pour les réseaux d'alimentation en eau potable ou d'irrigation. Malgré une prise de conscience notable des acteurs économiques suite à la sécheresse 2022, la dynamique d'économie d'eau est retombée au cours du 11^e programme sur le bassin Rhône-Méditerranée. Elle s'est en revanche renforcée en Corse. De même les projets de substitution aidés sont restés de taille modeste, cumulant 13 Mm³. L'objectif du programme de 180 Mm³ économisés ou substitués n'est atteint qu'aux deux-tiers.

80 % des 281 captages prioritaires dotés d'un plan d'actions

Au cours du 11^e programme

51 NOUVEAUX PLANS D' ACTIONS ont été engagés

Il ne reste plus que 4 captages Grenelle sans plan d'action. Au-delà des délais de mise en œuvre des actions qui peuvent parfois être longs, l'efficacité des plans d'action doit être interrogée pour progresser vers une restauration pérenne de la qualité des eaux brutes.



56

Bilan positif pour la renaturation des milieux aquatiques

387 km

DE COURS D'EAU RESTAURÉS

> objectif dépassé

9 182 ha de zones humides restaurées ou acquises

476 ouvrages rendus franchissables

La restauration des milieux a été dynamique malgré un contexte compliqué avec la crise Covid ou les contraintes juridiques renforcées sur les projets de continuité. Le cadre favorable de la compétence GEMAPI permet l'émergence de projets ambitieux.

La reconquête de la biodiversité a pris son envol avec

241 projets

soutenus pour près de 35 M€ d'aides gérés par appels à projets annuels. Plus de 400 km de haies et près de 800 mares ont ainsi été financées.



Station d'épuration : dynamique à maintenir

119

STATIONS PRIORITAIRES

au titre des enjeux « milieux » ont été aidées pour une cible de 238.

> L'objectif n'est pas atteint.

Maintenir la dynamique dans ce domaine est indispensable pour atteindre les objectifs européens au niveau de l'assainissement.



1 425 opérations de réduction des pollutions par les substances dangereuses pour 89,6 M€ d'aides

25

contrats d'opérations collectives soutenues, présentes dans 27% des contrats engagés par l'agence.

52

opérations réalisées par 48 sites industriels ont concouru à la réduction des 15,6 tonnes de micropolluants.

Expérimentation des paiements pour services environnementaux (PSE)

21 PROJETS ONT ÉTÉ SÉLECTIONNÉS PAR L'AGENCE suite à son appel à projets lancé en 2019

Les collectivités, au centre du dispositif, ont mobilisé les exploitations agricoles répondant aux objectifs de leur territoire.

754 agriculteurs ont ainsi été retenus courant 2021, représentant près de **68 000 hectares de surface agricole** utile sur le bassin Rhône-Méditerranée. Financés à 100% par l'agence, les PSE s'élèvent à 40,2 M€ sur 5 ans.

Très forte progression pour la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales en ville

450 ha

DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES GRÂCE AUX AIDES DE L'AGENCE.

> L'objectif de 400 ha pour le programme a été dépassé.

Les territoires sont de plus en plus moteurs sur ce sujet, les collectivités au premier chef, mais aussi des acteurs économiques ou des bailleurs sociaux.



57

400 M€

CONSACRÉS À LA SOLIDARITÉ RURALE

L'agence de l'eau a augmenté ses aides de **340 M€ à 400 M€** en fin de 11* programme pour répondre aux besoins croissants des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR), tant sur l'eau potable que l'assainissement.

Cette dynamique a été soutenue notamment grâce aux 74 contrats signés entre l'agence et des collectivités en tout ou partie en ZRR.

Près de

35 %

DES AIDES*
SOUS FORME
DE CONTRATS

214 contrats
ont été négociés
comptabilisant
plus de **1Md€ d'engagement**
de la part de l'agence.

* hors primes

Eau potable : un accompagnement loin de se tarir

les enjeux liés à l'eau potable n'ont fait qu'accroître durant le 11* programme, ce qui a conduit à une hausse significative des moyens financiers alloués à cette thématique de **240 M€ à 485 M€** en fin de programme. L'impact environnemental des sécheresses (rupture d'alimentation en eau, tarissement des ressources...), l'émergence de nouvelles molécules dans l'eau brute (PFAS, métabolites de pesticides...) sont les principaux enjeux de financement auprès des collectivités.

Coopération internationale : le 1% Oudin-Santini quasiment atteint

28 M€

D'AIDES EN FAVEUR
DE L'ACCÈS À L'EAU
ET À L'ASSAINISSEMENT

dans les pays en cours de développement pour un total de **78 M€ d'investissement consentis**. Un résultat significatif compte tenu de la période mouvementée de ces 6 années marquées par la pandémie de COVID et par l'arrêt des aides publiques françaises dans la région du Sahel.

30 M€

EN SOUTIEN À LA RECHERCHE, AUX ÉTUDES ET AU DÉVELOPPEMENT

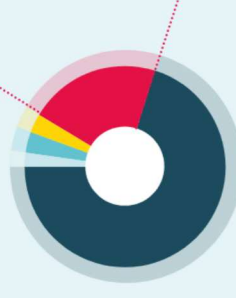
pour faire progresser la connaissance au service de la gestion dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

REDEVANCES :

3,84 M€

collectés
entre 2019
et 2024

RÉPARTITION DES REDEVANCES :



Pollution et collecte domestique : **2 702 M€**
Prélèvements : **809 M€**
Pollution et collecte industrielle : **113 M€**
Pollution agricole : **134 M€**
Autres (Pêche, obstacles...) : **90 M€**

La structuration de la gouvernance locale de l'eau se poursuit avec

14 SAGE adoptés

parmi les 18 identifiés comme nécessaires.

27 appels à projets

lancés en 6 ans, un outil largement déployé au cours du 11* programme pour mobiliser les maîtres d'ouvrages sur les nouveaux enjeux prioritaires pour le bon état des eaux.

Généralisation de la télé-déclaration des redevances

AVEC UN TAUX DE

98 %

EN FIN DE PROGRAMME



La proportion de
redevables contrôlés
a augmenté sur
l'ensemble de la période
et a dépassé la cible fixée.

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau !**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation de LYON

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

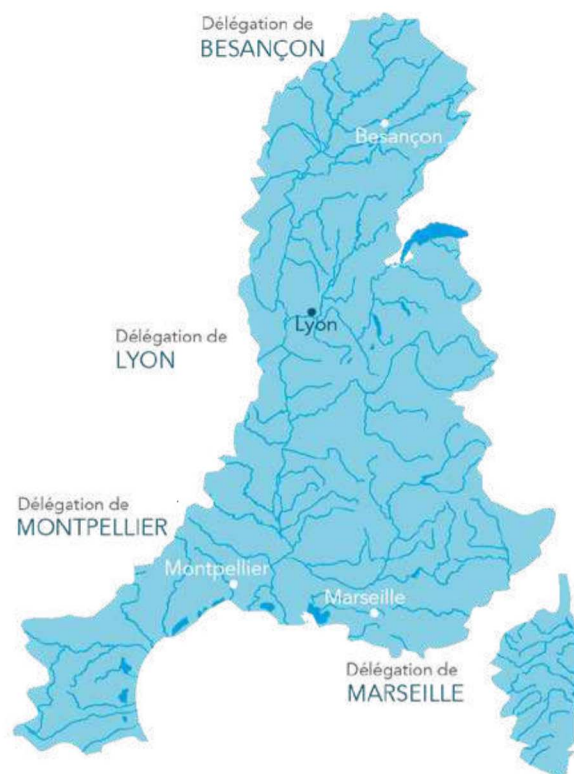
Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464
13207 MARSEILLE Cedex 01
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

650 rue Henri Becquerel - Bâtiment 2
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr



ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

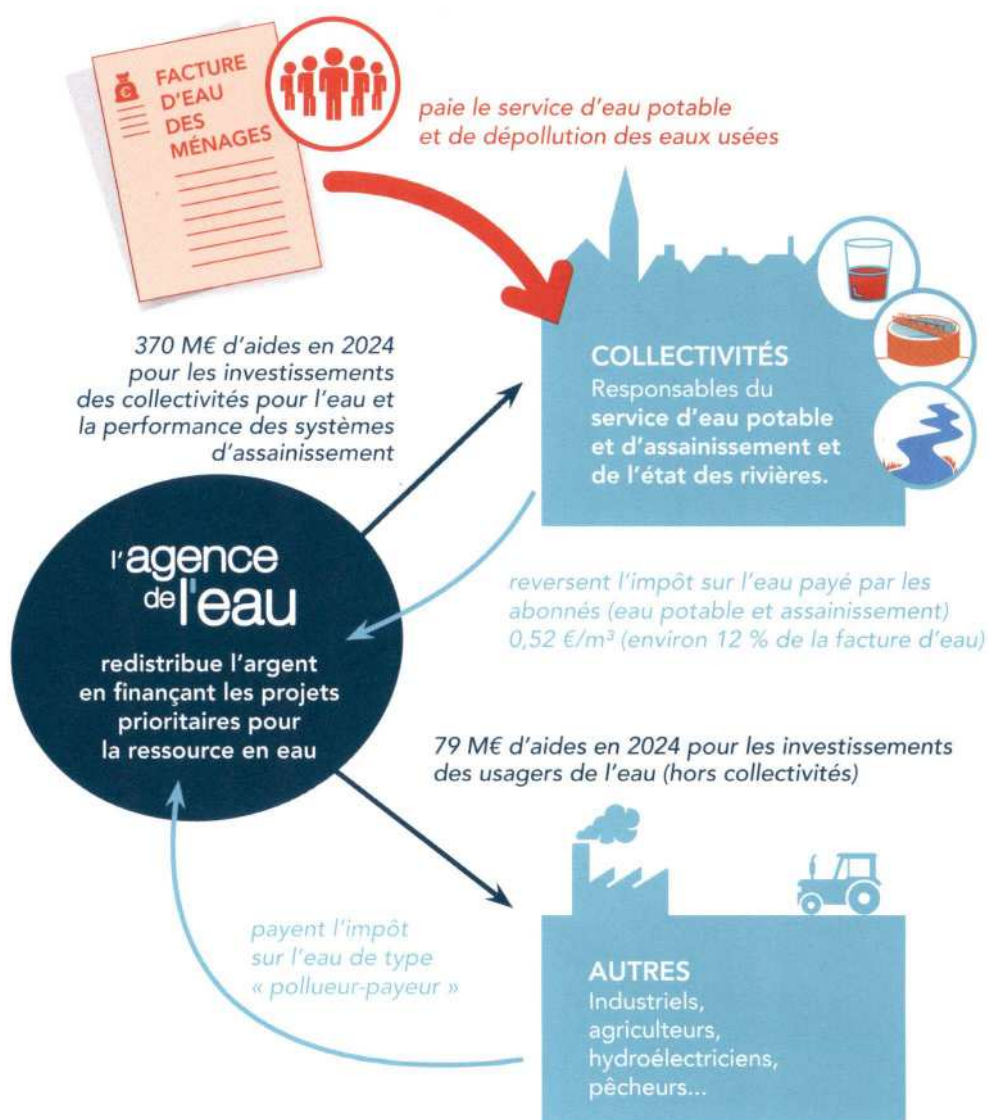
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau** dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52% des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable**
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

- **Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable**
15 millions €

- **Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales**
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

- **Pour réduire les pollutions industrielles**
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable**
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 36,2 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité**
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

- **Pour la solidarité internationale**
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

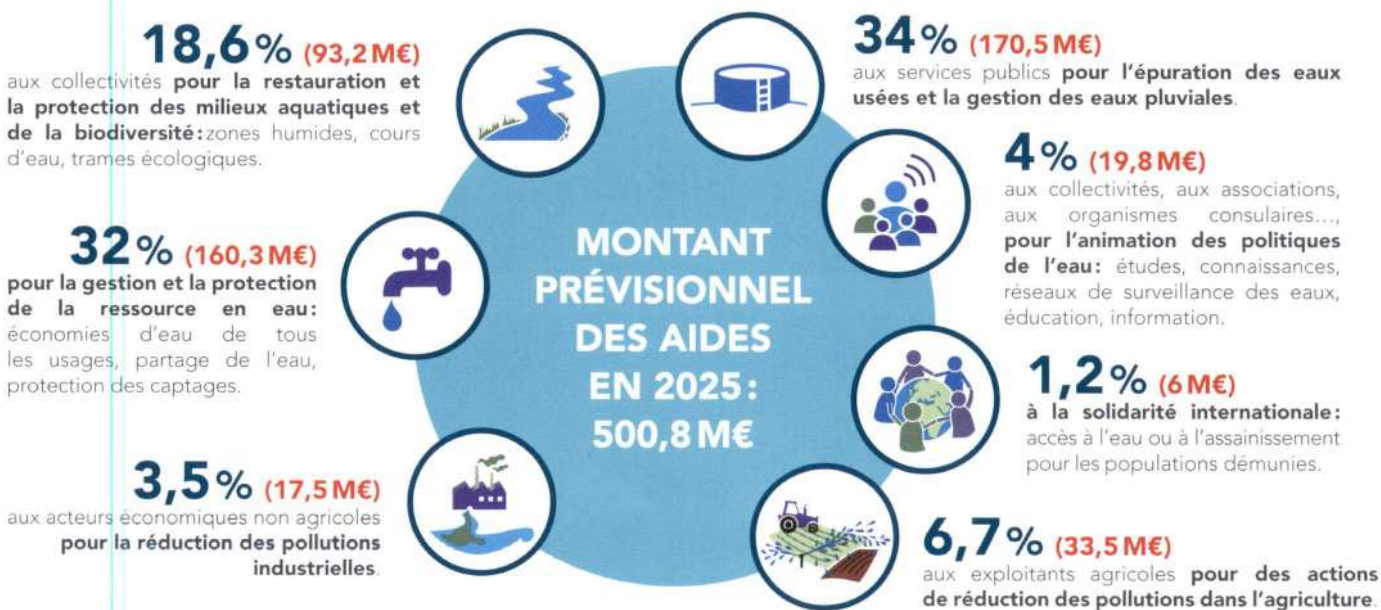
2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

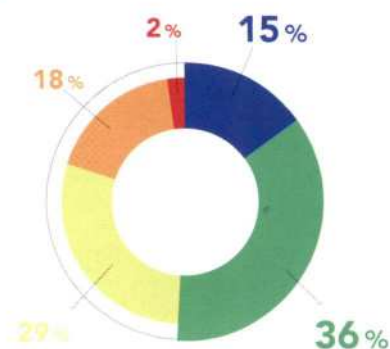


- Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

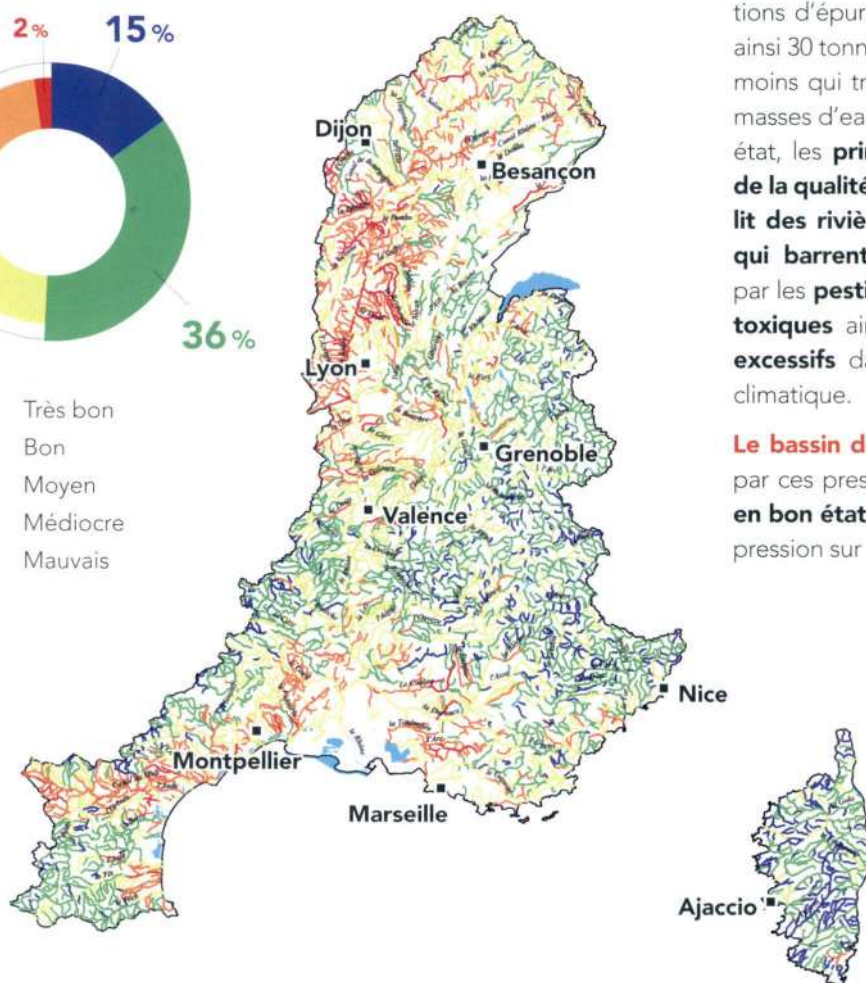
QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021



Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières** et les **barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état**. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes